



# Bulletin Officiel

N°7354 Lundi 05 mai 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING

4

### ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ONE TECH HOLDING

7

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL

8

### COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE

10

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

12

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

## ANNEXE II

### COMMUNIQUE DE PRESSE

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD : RELANCE A APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD : RELANCE A APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEXE III**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE**

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- SOCIETE LAND'OR
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR
- SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS – SOTETEL
- DELICE HOLDING
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PLUS
- STB EVOLUTIF FCP
- FCPR SWING 2
- FCPR SWING 3

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

**Siège social :** 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 23 Mai 2025 à 11 heures à l'hôtel « ACROPOLE » sis au **Rue Rodrigo de Freitas -Les Berge Du Lac 1, Tunis, Tunisie**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des administrateurs indépendants ;
11. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels de la Société ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société ;
12. Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la Société à la suite de son élection par l'Assemblée Générale Elective du 23 Mai 2025 ;
13. Renouvellement du mandat et ou nomination des commissaires aux comptes de la Société ;
14. Autorisation accordée au conseil d'administration de la société pour la régulation du cours à la BVMT ;
15. Information aux actionnaires sur les franchissements de seuil ;
16. Questions diverses ; et
17. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO****ONE TECH HOLDING**

**Siège social :** 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

La société One Tech Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 Mai 2025.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent .....(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui s'élève à 25 376 145 TND comme suit :

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice 2024	25 376 145
Résultats reportés Antérieurs	131 586 300
Sous Total	156 962 445
Fonds Social	180 000
Dividendes	20 100 000
Résultats reportés (à nouveau)	136 682 445

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un dividende de 0,250 dinars par action correspondant à la somme globale de 2 100 000 Dinars.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du .....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée sur proposition du conseil d'administration réuni le 28 mars 2025 décide de renouveler le mandat de Madame Leila Ouled Ali et Monsieur Mehdi Houas, réunissant les conditions d'éligibilité tel que édictées par la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 Mars 2020 ; en qualité d'administrateurs indépendants pour un second et dernier terme et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices 2025/2026/2027.

Madame Leila Ouled Ali et Monsieur Mehdi Houas acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remercient les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2027 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Hedi Karim Sellami ;
- Monsieur Slim Sellami ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa ;
- Ekuity Capital, représentée par M. Hichem Ben Hmida.

L'Assemblée décide également la nomination de Mme Naila Horchani en tant qu'administrateur.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

Suite à l'appel à la candidature lancé par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 Mars 2025 objet de publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective réunie au même jour que la présente Assemblée Générale Ordinaire, cette dernière ratifie cette désignation et approuve la nomination de M/Mme .....Tunisien(ne), titulaire de la carte d'identité nationale numéro.....pour une période de trois ans couvrant les exercices 2025/2026/2027.

M/Mme. .... accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il/elle n'exerce aucune fonction et n'est frappé(e) d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat du cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Walid Masmoudi et la nomination de Monsieur Sleheddine Zahaf, en qualité de commissaires aux comptes, et ce pour une durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Sleheddine Zahaf et Monsieur Walid Masmoudi représentant du cabinet ECC MAZARS déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **ONZIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier le président informe les actionnaires de la société des opérations de franchissements de seuil sur le titre OTH qui ont été enregistrées au courant de l'exercice 2024 :

1. Franchissement de seuil à la baisse de 20% et 10% directement le 02/10/2024 suite à la cession de 15 millions d'actions détenues par M. Moncef Sellami ;
2. Franchissement de seuil à la hausse de 10% directement le 02/10/2024 suite à l'acquisition de 5 millions d'actions par M. Hedi Karim Sellami ;
3. Franchissement de seuil à la hausse de 5% directement le 02/10/2024 suite à l'acquisition de 5 millions d'actions par Mme Cyrine Sellami ;
4. Franchissement de seuil à la baisse de 10% le 12/06/2024 et de 5% le 13/06/2024 suite à la cession de 2 727 875 actions par AFRICINIVEST FUND III LLC.

Le président rappelle que ces franchissements de seuils ont fait l'objet de déclaration au conseil du marché financier et à la BVMT dans les délais légaux impartis.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**ONE TECH HOLDING**

**Siège social :** 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

Les actionnaires minoritaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Vendredi 23 Mai 2025 à 10 heures à l'hôtel « ACROPOLE » sis au **Rue Rodrigo de Freitas -Les Berge Du Lac 1, Tunis, Tunisie**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;
2. Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société à la suite de son élection par les actionnaires minoritaires de la Société ; et
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la société, pour les personnes physiques, et au plus 5% du capital de la société pour les institutionnels peuvent émettre des votes au cours de cette assemblée.

La société met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance ;
- Diplômes et qualifications ;
- Activités professionnelles au cours des dix dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés ; et
- Pourcentage de participation dans le capital.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Indicateurs d'Activité Trimestriels****Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »**

Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

(En kDT)

Désignation	1 <sup>er</sup> trimestre			2024 <sup>(*)</sup>
	2024	2025	Δ en %	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>12 815,329</b>	<b>15 053,742</b>	<b>17,5%</b>	<b>71 866,163</b>
Ventes, travaux & services	12 611,934	14 831,841	17,6%	70 765,544
- Chiffre d'affaires local	12 100,509	14 374,693	18,8%	68 775,632
- Chiffre d'affaires export	511,426	457,148	-10,6%	1 989,912
Autres produits d'exploitation	203,394	221,901	9,1%	1 100,619
<b>Charges d'exploitation<sup>(**)</sup></b>	<b>12 244,835</b>	<b>14 498,112</b>	<b>18,4%</b>	<b>62 686,199</b>
Achats consommés	6 787,537	8 794,717	29,6%	40 296,941
Charges du personnel	4 440,099	4 651,571	4,8%	18 165,262
Autres charges d'exploitation	1 017,199	1 051,825	3,4%	4 659,673
<b>EBITDA</b>	<b>570,494</b>	<b>555,630</b>	<b>-2,6%</b>	<b>9 179,964</b>
Produits financiers	174,413	245,588	40,8%	981,385
Charges financières	529,655	487,195	-8,0%	2 266,884
Gains exceptionnels	10,941	0,230	-	454,547

(\*) Extrait des Etats Financiers audités 2024.

(\*\*) Hors dotations aux amortissements et aux provisions

**NB** : Les indicateurs d'activité publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit, arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Les indicateurs du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 font ressortir les faits marquants suivants :

- **Des revenus en nette progression :**

- Le chiffre d'affaires global progresse de 17,5% par rapport au premier trimestre 2024. Cette performance est portée principalement par la bonne tenue de l'activité locale, avec un chiffre d'affaires de 14 374,693 kDT, en hausse de 18,8%. En revanche, les revenus à l'export enregistrent une baisse de 10,6%, pour s'établir à 457,148 kDT.

- **Charges d'exploitation en augmentation :**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14 498,112 kDT, en hausse de 18,4% par rapport au premier trimestre 2024. Cette progression s'explique principalement par :

- ✓ Une hausse significative des achats consommés (+29,6%), qui atteignent 8 794,717 kDT. Cette hausse est liée à l'augmentation des achats de fournitures destinées aux projets — notamment des livraisons sans prestation de service — ainsi qu'au recours accru à la sous-traitance, en particulier pour les travaux de génie civil, faisant partie de certains projets ;
- ✓ Une augmentation modérée des charges de personnel (+4,8%), qui s'élèvent à 4 651,571 kDT ;
- ✓ Une légère hausse des autres charges d'exploitation (+3,4%), pour un total de 1 051,825 kDT.

- **EBITDA en léger repli :**

L'EBITDA s'établit à 555,630 kDT, contre 570,494 kDT un an plus tôt, soit une baisse de 2,6%. Ce léger recul résulte d'une progression des achats consommés plus rapide que celle des revenus.

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH Assurance**

**Siège social :** Lot AFH BC5. Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

La société **BH Assurance** informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 02 mai 2025, a décidé de :

- Nommer **Monsieur Sami BANAOUES**, au poste de **Directeur Général** à compter du 2 mai 2025.
- Nommer **Madame Nesrine CHOUCHE**, au poste de **Directeur Général Adjoint** à compter du 02 mai 2025.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications**

**« SO.T.E.TEL »**

**Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis**

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 25 avril 2025 a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024. Lesdits états financiers font apparaître des capitaux propres de 33.059.249 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.103.909 DT et un total du bilan de 89.596.177 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,500 dinars par action.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2025 – AS – 0528

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,393	126,448
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,866	176,951
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,705	145,779
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,898	158,985
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,847	150,907
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,560	156,641
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,690	143,738
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,650	58,681
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,277	43,299
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,993	147,068
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,897	128,961
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,440	128,508
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,719	110,779
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,955	103,010
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,858	103,914
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,582	22,593
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,844	156,933
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,441	150,511
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,308	14,315
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,858	217,974
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,541	122,599
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,727	127,790
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,830	17,840
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,460	113,523
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,483	108,538
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,398	2,402
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,055	79,173
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,961	165,991
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,629	125,475
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,396	134,462
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,125	179,307
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	660,926	661,473
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,551	147,565
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,727	211,669
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,757	125,786
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	171,195	171,925
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,502	201,896
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,056	184,419
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,218	32,316
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,284	111,231
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,276	1,277
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,351	1,353
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,569	100,617
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 806,169	2 815,155
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	292,721	291,913
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,822	3,838
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,331	3,341
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,443	53,690
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,535	1,536
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,417	1,424
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,478	1,488
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,352	19,509
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,150	15,296
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,139	20,220
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 087,313	6 150,378
<b>SICAV ACTIONS</b>						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,463	117,314
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,616	1,623

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,323	116,371
59 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	104,058	104,114
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,444	112,505
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,282	109,330
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,161	115,210
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,050	111,110
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,847	107,897
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,183	112,239
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,680	112,734
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,090	110,138
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,622	103,010
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,369	109,424
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,324	112,374
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,653	108,709
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,877	104,918
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,539	112,584
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,698	101,750
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,484	118,539
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,416	110,496
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,228	115,285
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,221	104,287
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 106,620	1 107,210
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 031,701	11 038,423
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,438	108,485
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,954	114,097
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,381	110,695
<b>SICAV MIXTES</b>							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,242	72,352
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	138,116	138,585
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,344	18,356
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	357,946	358,263
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 611,614	2 608,953
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,494	70,240
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,327	56,241
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	112,985	113,048
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,295	11,297
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,433	20,407
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,416	21,465
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,378	18,421
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,532	106,055
97 FCP AL IMTEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,930	93,855
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,969	97,928
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,053	117,144
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,126	111,046
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,313	13,358
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	111,109	110,962
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	94,981	95,227
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	107,356	108,053
105 FCP HELION ACTIONS DÉFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,287	134,484
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	172,491	173,110
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	174,167	175,180
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	228,661	228,646
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	209,566	209,608
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	207,593	208,138
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,150	33,225
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 736,005	11 772,924
113 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	114,641	115,311
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 970,485	6 082,038
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,071	12,184
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	191,487	192,765
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 723,242	13 782,548
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 182,406	12 246,233
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 529,948	10 545,220
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 542,817	11 576,794
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 553,119	10 564,496
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,396	12,420
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,056	119,303
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	105,617	106,223
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,832	133,080
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 186,960	1 190,348

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social sis à rue Elfouledh, Z.I. BEN AROUS

**Relance à appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration**

**1. Objet** : Conformément aux dispositions du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

**2. Conditions et critères d'éligibilité :**

**A-** Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Il doit être une personne physique et jouir de ses droits civils

Il doit avoir au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur des industries électriques et électroniques, de préférence en rapport avec le secteur automobile.

Le candidat doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de l'Accumulateur Tunisien ASSAD ne dépassant pas 0,5 % soit 120 000 actions.

**B-** ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016,

- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**C-** le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

**D-** tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de l'Accumulateur Tunisien ASSAD,

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration et conseils de surveillance en qualité de membre représentant des actionnaires minoritaires.

**3. Composition du dossier de candidature** : Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature,

- le curriculum vitae du candidat,

- une copie d'une pièce d'identité,

- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et le présent appel à candidature,
- un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

**4. Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :** Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ».

Le dossier de candidature doit parvenir soit par dépôt contre décharge au bureau d'ordre du siège social de l'Accumulateur Tunisien ASSAD sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous – Tunisie, soit par envoi recommandé avec accusé de réception au siège social de la société et ce au plus tard le **lundi 19 mai 2025 à 16 heures**, date limite de clôture des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

**5. Choix des candidats :** Dès la clôture de l'appel à candidature, le Conseil d'Administration arrête la liste préliminaire des candidats admis à concourir, et la transmet pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale afin d'élire leur représentant au Conseil d'Administration de la société parmi les candidats retenus.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Électorale.

La liste des candidats sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de cette Assemblée Électorale.

L'Assemblée Électorale se réunit et délibère conformément aux dispositions des articles 22 à 28 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020.

La société informera sans délai le Conseil du Marché Financier du résultat des délibérations de l'Assemblée Électorale des actionnaires minoritaires et soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de son Assemblée Générale Ordinaire.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom : .....

N° CIN : ..... délivrée le .....

Né(e) le .....

Adresse : .....

Téléphones : Fixe ..... Mobile .....

E-mail : .....

Profession/Activité : .....

Formation académique du candidat : .....

.....

.....

.....

.....

Autres qualifications du candidat : .....

.....

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société l'Accumulateur

Tunisien ASSAD : .....

Signature légalisée

Annexe 2

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (Nom & Prénom) : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Candidat au poste de membre du Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD représentant des actionnaires minoritaires, déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature lancé par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social sis à rue Elfouledh, Z.I. BEN AROUS

**Relance à appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant  
au Conseil d'Administration**

**1. Objet :** Conformément aux dispositions du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son Conseil d'Administration.

**2. Conditions et critères d'éligibilité :**

**A-** Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Il doit avoir au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur des industries électriques et électroniques, de préférence en rapport avec le secteur automobile.

**B-** Ne peut être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'articles 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**C-** Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

**D-** Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,

\* Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,

\* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, banquier, fournisseur ou client de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, directeur général adjoint ou d'un salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration et conseils de surveillance en qualité de membre indépendant.

**3. Constitution du dossier de candidature** : Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

**4. Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature** : Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ».

Le dossier de candidature doit parvenir soit par dépôt contre décharge au bureau d'ordre du siège social de l'Accumulateur Tunisien ASSAD sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous – Tunisie ou par envoi recommandé avec accusé de réception au siège social de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et ce au plus tard le **lundi 19 mai 2025 à 16 heures**, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

**5. Choix des candidats** : Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'Administration et transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive du candidat retenu par l'assemblée générale ordinaire.

Le candidat retenu sera informé de sa sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom : .....

N° CIN : ..... délivrée le .....

Né(e) le .....

Adresse : .....

Téléphones : Fixe ..... Mobile .....

E-mail : .....

Profession/Activité : .....

Formation académique du candidat : .....

.....

.....

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....

.....

.....

.....

.....

Signature légalisée

Annexe 2

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (Nom & Prénom) : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD, déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature lancé par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**BIAT**

Société Anonyme au capital de 204.000.000 dinars  
**Siege Social** : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis  
**Identifiant Unique** : 0000110F

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**« BIAT subordonné 2025-1 » de 100 000 000 DT susceptible d'être porté**  
**à 150 000 000 DT**  
**sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **28 Avril 2023** a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **26 Mars 2025**, a décidé d'émettre au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2025, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD** susceptible d'être porté à un maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque a décidé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné «**BIAT subordonné 2025-1** » de **100MD** susceptible d'être porté à un maximum de **150 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux	Amortissement annuel
<b>A</b>	5 ans	9,40% et /ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5
<b>B</b>	5 ans	9,50% et /ou TMM + 2,25%	In fine
<b>C</b>	7 ans dont 2 années de grâce	9,55% et /ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
<b>D</b>	7 ans	9,80% et /ou TMM + 2,35%	In fine

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à **100MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, divisés en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **05/05/2025** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **30/05/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/05/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-1** » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Dénomination de l'emprunt** : « **BIAT subordonné 2025-1** »

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites et le taux d'intérêt choisi par ce dernier délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/05/2025**, seront décomptés et payés à cette date.  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **30/05/2025** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,15%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des

intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/05/2030** pour les catégories **A et B** et le **30/05/2032** pour les catégories **C et D**.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 mai** de chaque année.

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/05/2026**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/05/2030**.

Pour la catégorie **C** le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/05/2028**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/05/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,40%** l'an pour la catégorie **A**, de **9,50%** l'an pour la catégorie **B**, de **9,55%** l'an pour la catégorie **C** et de **9,80%** l'an pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2025 à titre indicatif, (du mois de mai 2024 au mois d'avril 2025) qui est égale à 7,938% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,088% pour la catégorie **A**, de 10,188% pour la catégorie **B** de 10,238% pour la catégorie **C** et de 10,288% pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie **A**, **2,25%** pour la catégorie **B**, **2,30%** pour la catégorie **C** et **2,35%** pour la catégorie **D**.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine ;

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans ;

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,678 années ;
- Catégorie B : 4,204 années ;
- Catégorie C : 4,140 années ;
- Catégorie D : 5,381 années.

➤ **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **BIAT subordonné 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :** Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **Visa du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »**

#### **Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

**Montant** : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

#### **Taux d'intérêts** :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

**Durée** : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

### **Montant :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

### **But de l'émission :**

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paielement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

#### **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

#### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

#### **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

#### **Notation de la société :**

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

#### **Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

---

2025 – AS – 0437

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Fehmi LAOURINE (A.M.C Ernst&Young) et M Ahmed SAHNOUN (Les commissaires aux comptes associés MTBF).

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2024**  
(Montants exprimés en dinar tunisien- DT)

ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs Immobilisés</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	5 868 005	4 858 994	1 009 011
Moins (Amortissement)		(3 944 382)	(3 329 536)	(614 846)
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 923 623</b>	<b>1 529 458</b>	<b>394 165</b>
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	 3.2	 89 935 736	 85 171 886	 4 763 850
Moins (Amortissement)		(32 876 459)	(29 466 343)	(3 410 116)
<b>Total Immobilisations corporelles</b>		<b>57 059 277</b>	<b>55 705 543</b>	<b>1 353 734</b>
 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	 3.3	 48 258 196	 45 573 417	 2 684 779
Moins (provisions)		(3 695 480)	(3 695 480)	-
<b>Total Immobilisations financières</b>		<b>44 562 716</b>	<b>41 877 937</b>	<b>2 684 779</b>
 <b>Total des Actifs Immobilisés</b>		 <b>103 545 616</b>	 <b>99 112 938</b>	 <b>4 432 678</b>
 <b>Autres Actifs Non Courants</b>	 3.4	 -	 156 891	 (156 891)
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>103 545 616</b>	<b>99 269 829</b>	<b>4 275 787</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	3.5	40 382 364	40 669 017	(286 653)
Moins (provisions)		(982 328)	(1 068 017)	85 689
<b>Total des Stocks</b>		<b>39 400 036</b>	<b>39 601 000</b>	<b>(200 964)</b>
 Clients Et Comptes Rattachés	 3.6	 38 023 256	 37 451 236	 572 020
Moins (provisions)		(18 011 925)	(16 846 370)	(1 165 555)
<b>Total des Clients et comptes rattachés</b>		<b>20 011 331</b>	<b>20 604 866</b>	<b>(593 535)</b>
 Autres Actifs Courants	 3.7	 3 356 846	 10 340 928	 (6 984 082)
Placements et autres actifs financiers	3.8	13 000 000	-	13 000 000
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	11 964 752	11 862 297	(102 455)
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>87 732 965</b>	<b>82 409 091</b>	<b>5 323 874</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>191 278 581</b>	<b>181 678 920</b>	<b>9 599 661</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2024**  
(Montants exprimés en dinar tunisien- DT)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	Notes	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital Social	4.1	13 784 285	13 784 285	-
Réserves & Primes liées au Capital	4.1	68 609 924	68 609 924	-
Autres Capitaux Propres	4.1	3 918 077	3 225 610	692 467
Résultats reportés	4.1	13 423 773	7 786 525	5 637 248
Resultat de l'Exercice	4.1	10 564 136	5 637 248	4 926 888
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b>110 300 195</b>	<b>99 043 592</b>	<b>11 256 603</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs Non Courants</b>				
Emprunts	4.2	20 126 159	15 856 257	4 269 902
Provisions	4.3	5 609 126	4 950 136	658 990
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>25 735 285</b>	<b>20 806 393</b>	<b>4 928 892</b>
<b>Passifs Courants</b>				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	26 444 490	33 523 085	(7 078 595)
Autres Passifs Courants	4.5	6 664 594	5 750 514	914 080
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	22 134 017	22 555 336	(421 319)
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>55 243 101</b>	<b>61 828 935</b>	<b>(8 967 834)</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>80 978 386</b>	<b>82 635 328</b>	<b>(1 656 942)</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>191 278 581</b>	<b>181 678 920</b>	<b>9 599 661</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31 décembre 2024**  
(Montants exprimés en dinar tunisien- DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	5.1			
Revenus		189 432 023	191 913 954	(2 481 931)
Autres Produits d'Exploitation		2 134 652	1 567 538	567 114
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>		<b>191 566 675</b>	<b>193 481 492</b>	<b>(1 914 817)</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de Stocks des Produits Finis	5.2	660 643	(916 170)	1 576 813
<b>Achats Consommés</b>	5.3	<b>(126 228 198)</b>	<b>(140 000 891)</b>	<b>13 772 693</b>
Achats		(124 792 932)	(133 980 278)	9 187 346
Variations Des Stocks		(1 435 266)	(6 020 613)	4 585 347
Autres achats	5.4	(4 515 221)	(4 371 239)	(143 982)
Charges De Personnel	5.5	(16 837 652)	(15 027 674)	(1 809 978)
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.6	(6 710 188)	(4 590 846)	(2 119 342)
Autres Charges D'exploitation	5.7	(18 102 530)	(17 341 726)	(760 804)
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>(171 733 146)</b>	<b>(182 248 546)</b>	<b>10 515 400</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>19 833 529</b>	<b>11 232 946</b>	<b>8 600 583</b>
Charges Financières Nettes	5.8	(5 377 973)	(5 740 437)	362 464
Produits des placements	5.9	48 194	1 021 594	(973 400)
Autres Gains Ordinaires	5.10	352 660	361 501	(8 841)
Autres Pertes Ordinaires		(3 671)	-	(3 671)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>14 852 739</b>	<b>6 875 604</b>	<b>7 977 135</b>
Impôt sur les bénéfices	5.11	(4 288 603)	(1 238 356)	(3 050 247)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>10 564 136</b>	<b>5 637 248</b>	<b>4 926 888</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Arrêté au 31 décembre 2024**  
(Montants exprimés en dinar tunisien- DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		10 564 136	5 637 248
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		6 710 188	4 590 846
- QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		(491 695)	(50 341)
- Charges d'intérêt		1 482 376	1 118 214
- Plus-value sur cession d'immobilisations		(65 763)	(17 130)
Variations des :			
- Variation des stocks		286 653	6 696 654
- Variation des créances		(572 020)	8 281 996
- Variation des autres actifs		7 398 082	1 696 362
- Variation des fournisseurs et autres passifs		(6 164 515)	2 191 176
<b>Flux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>19 147 442</b>	<b>30 145 025</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		(6 708 137)	(15 253 237)
Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles		211 559	41 200
Décassements affectés aux autres actifs non courants		-	-
Encaissement provenant des subventions d'investissement		770 162	
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(2 684 779)	(2 662 240)
<b>Flux affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(8 411 195)</b>	<b>(17 874 277)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Remboursement/ encaissement financement de stock et autres crédits de gestion		(2 500 000)	1 000 000
Païement de dividendes		-	-
Encaissements provenant des subventions d'investissements		1 184 162	-
Encaissement des emprunts		7 500 000	8 925 817
Remboursement des emprunts		(4 177 730)	(3 149 320)
Décassement achat d'action propres		-	(199 901)
<b>Flux provenant des activités de financement</b>		<b>2 006 432</b>	<b>6 576 596</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>11 558 517</b>	<b>18 847 344</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6.1</b>	762 122	(18 085 222)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6.2</b>	<b>12 320 639</b>	<b>762 122</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2024**

**Présentation de la société :**

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

**Faits marquants de l'exercice :**

- Land'Or SA a réalisé une participation de 2.354.800 DT. Cette participation représente l'augmentation de capital de Land'Or Maroc Industries à due concurrence.
- Land'Or SA a réalisé une participation de 289.800 DT. Cette participation représente le capital de Land'Or MEA & BEVERAGES TRADING L.L
- Encaissement de crédit à moyen terme contracté auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 7.5 MDT. Ce crédit est destiné au financement d'investissements.

## TABLE DE MATIERES

1.	REFERENTIEL COMPTABLE.....	9
2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	9
2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles .....	9
2.2	Frais préliminaires et charges à répartir.....	9
2.3	Contrats de location financement .....	10
2.4	Valeurs d'exploitation .....	10
2.5	Emprunts .....	10
2.6	Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.....	10
2.7	Provisions pour risques et charges.....	11
2.8	Revenus .....	11
2.9	Transactions en monnaie étrangère.....	11
3.	ACTIF .....	12
3.1.	Immobilisations incorporelles : .....	12
3.2.	Immobilisations corporelles : .....	12
3.3.	Immobilisations Financières : .....	13
3.4.	Autres actifs non courants : .....	14
3.5.	Stocks : .....	14
3.6.	Clients et comptes rattachés.....	14
3.7.	Autres actifs courants : .....	15
3.8.	Placements et autres actifs financiers : .....	15
3.9.	Liquidités et équivalents de liquidités : .....	16
4.	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS .....	17
4.1.	Capitaux propres : .....	17
4.2.	Emprunts : .....	17
4.3.	Provisions :.....	18
4.4.	Fournisseurs et comptes rattachés : .....	18
4.5.	Autres passifs courants :.....	18
4.6.	Concours bancaires et autres passifs financiers : .....	18
5.	COMPTE DE RESULTAT .....	19
5.1.	Produits d'exploitation : .....	19
5.2.	Variation de stocks des produits finis : .....	19
5.3.	Achats Consommés .....	19
5.4.	Autres achats : .....	19
5.5.	Charges de personnel :.....	19
5.6.	Dotations aux amortissements et aux provisions : .....	20
5.7.	Autres charges d'exploitation : .....	20
5.8.	Charges financières nettes : .....	21
5.9.	Produits de placements : .....	21
5.10.	Autres Gains Ordinaires : .....	21
5.11.	Impôt sur les sociétés : .....	21
6.	ETAT DE FLUX DE TRESORERIE .....	22
6.1	Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités : .....	22
6.2	Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière : .....	22
7.	NOTES COMPLEMENTAIRES .....	23
7.1	Note sur les événements postérieurs à la date de clôture : .....	23
7.2	Informations sur les parties liées .....	23
7.2.1	Transactions avec les parties liées.....	23
7.2.2	Soldes avec les parties liées.....	24
7.2.3	Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants.....	24

## **1. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

*Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.*

*Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.*

*Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.*

*L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :*

	<i>Années</i>
<i>Progiciel SAP</i>	<i>10</i>
<i>Autres logiciels informatiques.</i>	<i>3</i>
<i>Dépôt de marques</i>	<i>3</i>
<i>Bâtiment industriel</i>	<i>35</i>
<i>Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions</i>	<i>20</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>20</i>
<i>Matériel industriel</i>	<i>20</i>
<i>Outillage industriel</i>	<i>10-15</i>
<i>A.A.matériel et outillage industriel</i>	<i>20</i>
<i>Matériel de transport des biens</i>	<i>7</i>
<i>Matériel de transport des personnes</i>	<i>10</i>
<i>Immobilisations à statut juridique particulier</i>	<i>7-10</i>
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)</i>	<i>35</i>
<i>Equipement de bureau</i>	<i>10</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>7</i>

*L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.*

*La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.*

### **2.2 Frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

### **2.3 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charges de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.4 Valeurs d'exploitation**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au prix d'achat majoré des frais directement liés à l'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode de comptabilisation de flux d'entrée et de sortie de Stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente. »

La société dispose d'une comptabilité analytique gérée sur un logiciel qui permet la détermination des clés de répartition.

### **2.5 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

### **2.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque Date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux

Paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **2.7 Provisions pour risques et charges**

### **> Provisions pour litiges**

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

### **> Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

## **2.8 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **2.9 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

La société ne fait pas recours à des moyens de couverture contre le risque de change. En effet, elle utilise, soit le financement en devise si la fluctuation du dinar vis-à-vis les autres devises étrangères est stable soit le financement des importations en dinars en cas de fluctuation importante du cours de change.

### 3. ACTIF

#### 3.1. Immobilisations incorporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels Informatiques	4 317 676	3 748 656
Dépôts de marques	1 012 183	798 030
Immobilisations incorporelles en cours <sup>(1)</sup>	538 146	312 308
<b>Total brut</b>	<b>5 868 005</b>	<b>4 858 994</b>
Amortissements	(3 944 382)	(3 329 536)
<b>Total net</b>	<b>1 923 623</b>	<b>1 529 458</b>

<sup>(1)</sup> Le montant de 538 146 DT, qui figure parmi les « immobilisations incorporelles en cours » représente la somme versée pour l'achat d'un logiciel non encore mis en service à la date de clôture. Les immobilisations incorporelles en cours sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat majoré des frais annexes.

#### 3.2. Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	8 379 125	7 009 565
Installations générales, agencements et aménagements des Constructions	8 346 951	7 105 607
Installations techniques	8 921 142	5 729 202
Matériels industriels	49 644 070	36 207 812
Outillages industriels	4 811 337	4 170 798
Matériels de transport des biens	2 688 719	2 260 565
Matériels de transport des personnes	3 134 846	2 595 205
Equipements de bureau	366 486	340 192
Matériels informatiques	2 064 245	2 072 102
Immobilisations en cours	26 815	16 128 838
<b>Total brut</b>	<b>89 935 736</b>	<b>85 171 886</b>
Amortissements	(32 876 459)	(29 466 343)
<b>Total net</b>	<b>57 059 277</b>	<b>55 705 543</b>

### 3.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation	46 567 812	43 923 032
Dépôts et cautionnements	56 659	16 600
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
<b>Total brut</b>	<b>48 258 196</b>	<b>45 573 417</b>
Provision pour dépréciation	(3 695 480)	(3 695 480)
<b>Total net</b>	<b>44 562 716</b>	<b>41 877 937</b>

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT	Montant Provision	Montant Net en DT
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799	(226 799)	-
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940	-	199 940
LAND'OR MAROC (1)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616	(1 629 616)	-
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280	(205 280)	-
LAND'OR MAROC INDUSTRIES	143 001 000 MAD	100%	143 001 000 MAD	143 001 000 MAD	44 016 197	-	44 016 197
LANDOR MEA FOOD & BEVERAGES TRADING L.L (LMEA)	95 498 EUR	100%	95 498 EUR		289 980	-	289 980
<b>Total en DT</b>					<b>46 567 812</b>	<b>(2 061 695)</b>	<b>44 506 117</b>

(1) Land'Or Maroc a connu des difficultés opérationnelles et financières depuis 2013. Voir note 3.6 pour l'appréciation du risque lié à l'investissement dans la Land'Or Maroc.

#### Créances immobilisées :

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1 633 785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	11 894 595	11 894 595
<b>Total brut</b>	<b>14 437 534</b>	<b>14 437 534</b>
Résorptions	(14 437 534)	(14 280 643)
<b>Total net</b>	<b>-</b>	<b>156 891</b>

**3.4. Stocks :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	16 018 961	15 634 620
Emballages	4 688 626	6 255 746
Matières consommables	204 715	193 992
Produits finis et en-cours	10 339 827	9 679 184
Stocks divers	5 103 942	4 615 971
Stocks en transit	4 026 293	4 289 504
<b>Total brut</b>	<b>40 382 364</b>	<b>40 669 017</b>
Provision pour dépréciation	(982 328)	(1 068 017)
<b>Total net</b>	<b>39 400 036</b>	<b>39 601 000</b>

La provision est détaillée comme suit :

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brut 31/12/2024	Provision Stock 31/12/2024	Valeur Net 31/12/2024
Matières premières	16 018 961	-	16 018 961
Emballages	4 688 626	(384 917)	4 303 709
Matières consommables	204 715	-	204 715
Produits finis et en-cours	10 339 827	-	10 339 827
Stock pièces de rechanges	5 103 942	(597 411)	4 506 531
Stocks en transit	4 026 293	-	4 026 293
<b>Total</b>	<b>40 382 364</b>	<b>(982 328)</b>	<b>39 400 036</b>

**3.5. Clients et comptes rattachés**

Le détail des comptes clients se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Clients	36 694 186	36 118 181
Effets impayés	191 247	198 251
Chèques impayés	1 137 823	1 134 804
<b>Total brut</b>	<b>38 023 256</b>	<b>37 451 236</b>
Provision pour dépréciation	(18 011 925)	(16 846 370)
<b>Total net</b>	<b>20 011 331</b>	<b>20 604 866</b>

Les comptes clients au 31/12/2024 incluent une créance pour un montant de 22 583 042 DT y compris 1 636 701 effets d'actualisation. (Équivalent de 8 411 039 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land 'Or.

Désignation	Montant en Euro	Montant actualisé en DT	Provision	Montant net
Créance relative à 2022&2024	2 450 547	8 138 022	-	8 138 022
Créance antérieure à 2015	5 960 492	14 445 020	(14 445 020)	--
<b>Total</b>	<b>8 411 039</b>	<b>22 583 042</b>	<b>(14 445 020)</b>	<b>8 138 022</b>

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Dans l'objectif de redresser la situation financière de Land'Or Maroc, Land'Or a soumis à l'approbation de la Banque Centrale de Tunisie, en date du 05/04/2016, un plan de restructuration financière au profit de sa filiale. N'ayant pas reçu de suite à cette demande et au vu de l'évolution positive de l'activité de la filiale au cours des dernières années notamment avec le démarrage du projet industriel au Maroc, Land'Or a introduit, le 22/08/2024, une demande d'autorisation pour un nouveau plan de restructuration de sa filiale consistant en la conversion de l'ancienne créance datant des exercices 2013 et 2014 s'élevant à 5,9M€ en une participation dans le capital.

Les créances détenues sur LAND'OR MAROC et postérieures à 2014 ne sont pas provisionnées, elles suivent un rythme normal de paiement. En effet, en 2023 il y a eu un règlement d'une partie de la créance d'un montant de 2 490 078 € soit 8 146 185 DT. En 2024 il y a eu un règlement d'une partie de la créance d'un montant de 50 544 € soit 167 982 DT.

### 3.6. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel	21 065	34 415
Avances fournisseurs	348 301	445 142
Etat crédit d'impôt	2 352 494	9 672 392
Débiteurs divers	141 530	153 729
Créances sur des parties liées	114 185	114 185
Associés - dividendes à payer	1 148	1 148
Compte de régularisation actif	1 026 446	568 240
<b>Total brut</b>	<b>4 005 169</b>	<b>10 989 251</b>
Provision pour dépréciation	(648 323)	(648 323)
<b>Total net</b>	<b>3 356 846</b>	<b>10 340 928</b>

### 3.7. Placements et autres actifs financiers :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Placements et autres actifs financiers	13 000 000	-
<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>	<b>-</b>

**3.8. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Valeurs à l'encaissement	3 080 710	4 140 625
Banques	8 872 751	7 706 939
Autres Valeurs	405	405
Caisses	10 886	14 328
<b>Total</b>	<b>11 964 752</b>	<b>11 862 297</b>

#### 4. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

##### 4.1. Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Capital Social	13 784 285	13 784 285	-
Réserves & Primes liées au Capital	68 609 924	68 609 924	-
Autres Capitaux Propres	3 918 077	3 225 610	692 467
Résultats reportés	13 423 773	7 786 525	5 637 248
Résultat de l'Exercice	10 564 136	5 637 248	4 926 888
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>110 300 195</b>	<b>99 043 592</b>	<b>11 256 603</b>
<b>Résultat par Action</b>	<b>0,766</b>	<b>0,409</b>	<b>0,357</b>

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 13 784 285 DT réparti sur 13 784 285 actions d'une valeur nominale de (1) dinar chacune. Les actions sont toutes ordinaires.

Le résultat par action au titre de l'exercice 2024 s'élève à (0,766 DT/action) contre (0,409 DT/action pour l'exercice 2023.

##### 4.2. Emprunts :

Le solde de cette rubrique, qui correspond aux échéances à plus d'un an, s'analyse comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Crédits UBCI	3 073 527	4 505 817
Crédits BT	17 052 632	11 350 440
<b>Total emprunt</b>	<b>20 126 159</b>	<b>15 856 257</b>

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme et à l'encaissement de nouveaux Emprunts auprès de la BT 7 500 000 DT.

Le détail des emprunts bancaires et de leasing à la date du 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Banque	Montant en principal	Solde au 31/12/2023		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2024	
		Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau Emprunt	Paiement	Reclassement	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BT	3 000 000	1 249 986	541 671		500 004	500 004	749 983	541 671
BT	7 000 000	6 427 620	572 380		507 620	825 790	5 601 830	890 550
BT	1 200 000	1 101 859	98 141		87 037	141 594	960 265	152 698
BT	420 000	385 628	34 372		30 483	49 590	336 038	53 479
BT	715 000	656 523	58 477		51 861	84 367	572 157	90 983
BT	1 665 000	1 528 824	136 176		120 769	196 465	1 332 359	211 872
BT	7 500 000	-	-	7 500 000	-	-	7 500 000	-
UBCI	5 100 000	3 060 000	1 360 000		1 360 000	1 360 000	1 700 000	1 360 000
UBCI	1 445 817	1 445 817	-		-	72 288	1 373 527	72 288
<b>Total</b>	<b>28 045 817</b>	<b>15 856 257</b>	<b>2 801 217</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 657 774</b>	<b>3 230 101</b>	<b>20 126 159</b>	<b>3 373 541</b>

#### **4.3. Provisions :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Provisions pour risques et charges	4 409 126	4 036 019
Provisions pour départ à la retraite	1 200 000	914 117
<b>Total Provision</b>	<b>5 609 126</b>	<b>4 950 136</b>

#### **4.4. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Fournisseurs ordinaires locaux	5 884 670	4 582 220
Fournisseurs étrangers	7 736 046	15 838 095
Fournisseurs d'immobilisations	570 868	707 404
Fournisseurs, retenue de garantie	419 820	521 632
Fournisseurs, factures non parvenues	4 407 033	4 246 990
Effets à payer	7 426 053	7 626 744
<b>Total</b>	<b>26 444 490</b>	<b>33 523 085</b>

#### **4.5. Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunérations dues au personnel	2 858 116	2 360 510
Etat et collectivités locales	592 113	561 380
Créditeurs divers	1 062 449	901 132
Compte régularisation passif	2 120 270	1 927 492
Client avance et acompte	31 646	-
<b>Total</b>	<b>6 664 594</b>	<b>5 750 514</b>

#### **4.6. Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Echéances à moins d'1 an BT	1 941 250	1 441 217
Echéance à moins d'1 an UBCI	1 432 291	1 360 000
Financement de stock et préfinancement export	6 000 000	8 500 000
Financement en devise	12 642 078	11 095 277
Concours bancaires	2 035	4 898
Intérêts courus	116 363	153 944
<b>Total</b>	<b>22 134 017</b>	<b>22 555 336</b>

## 5. COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires local	163 845 198	149 492 705
Chiffre d'affaires export	25 586 825	42 421 249
Autres produits d'exploitation	2 134 652	1 567 538
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>191 566 675</b>	<b>193 481 492</b>

### 5.2. Variation de stocks des produits finis :

La variation de stocks des produits finis est passée d'un montant de 916 170 DT (Charge) au 31 Décembre 2023 à un montant de 660 643 DT(Produit) au décembre 2024.

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Variation de Stocks des Produits Finis	660 643	(916 170)
<b>Total Variation de stocks des produits finis</b>	<b>660 643</b>	<b>(916 170)</b>

### 5.3. Achats Consommés

Les achats consommés se détaillent comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Achats matières premières	104 489 618	109 907 577
Achats emballages et autres matières consommables	20 477 519	25 345 699
Achats en transit	(174 205)	(1 272 998)
Variation de stocks	1 172 057	4 747 615
Variation de stocks en transit	263 209	1 272 998
<b>Total Achats consommés</b>	<b>126 228 198</b>	<b>140 000 891</b>

### 5.4. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Autres achats stockables	1 381 482	1 257 445
Achats non stockables	3 133 739	3 113 794
<b>Total</b>	<b>4 515 221</b>	<b>4 371 239</b>

### 5.5. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et compléments de salaires	14 416 655	12 899 121
Charges sociales légales	2 420 997	2 128 553
<b>Total</b>	<b>16 837 652</b>	<b>15 027 674</b>

#### 5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements et aux résorptions	4 971 333	4 064 064
Dotations aux provisions	3 259 008	1 917 805
<b>Total</b>	<b>8 230 341</b>	<b>5 981 869</b>
Reprises sur provisions	(1 520 153)	(1 391 023)
<b>Total net</b>	<b>6 710 188</b>	<b>4 590 846</b>

#### 5.7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Services extérieurs <sup>(1)</sup>	3 719 727	3 258 886
Autres services extérieurs <sup>(2)</sup>	12 496 906	13 056 647
Charges diverses ordinaires	151 949	262 534
Impôts et taxes	1 733 948	763 659
<b>Total</b>	<b>18 102 530</b>	<b>17 341 726</b>

<sup>(1)</sup> Les services extérieurs regroupent les charges suivantes :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Sous-traitance et locations	848 279	679 600
Maintenance	1 704 494	1 571 117
Assurances	1 095 871	975 404
Etudes et recherches	71 083	32 765
<b>Total</b>	<b>3 719 727</b>	<b>3 258 886</b>

<sup>(2)</sup> Les autres services extérieurs regroupent les charges suivantes :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Frais Marketing	1 146 367	2 579 119
Publicité	3 218 669	3 227 860
Transport et frais de ventes	4 478 993	4 058 272
Personnel Intérimaires & honoraires	2 679 985	2 441 430
Voyages et déplacements	730 536	508 451
Autres services extérieurs	242 356	241 515
<b>Total</b>	<b>12 496 906</b>	<b>13 056 647</b>

### 5.8. Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts relatifs au crédit BT	1 074 502	1 030 069
Intérêts relatifs au crédit BH	-	2 132
Intérêts relatifs au crédit UBCI	398 452	77 120
Autres intérêts	9 421	8 893
Perte/Gain de change nette <sup>(1)</sup>	(304 621)	706 163
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	4 200 219	3 916 060
<b>Total</b>	<b>5 377 973</b>	<b>5 740 437</b>

<sup>(1)</sup> Le détail de la différence de change se présente comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de changes réalisées	428 076	1 767 728
<b>Total pertes de change</b>	<b>428 076</b>	<b>1 767 728</b>
Gains de changes latents	(146 481)	(316 584)
Gains de changes réalisés	(586 216)	(744 981)
<b>Total des gains de change</b>	<b>(732 697)</b>	<b>(1 061 565)</b>
<b>Total différences de change</b>	<b>(304 621)</b>	<b>706 163</b>

### 5.9. Produits de placements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements	48 194	1 021 594
<b>Total</b>	<b>48 194</b>	<b>1 021 594</b>

### 5.10. Autres Gains Ordinaires :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Produits Cession immobilisations	69 434	17 130
Sinistre Assurances	283 226	344 371
<b>Total</b>	<b>352 660</b>	<b>361 501</b>

### 5.11. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2024 à 4 288 603 DT. Ce montant comprend la contribution sociale solidaire instaurée par l'article 53 de la loi de finance 2018 qui s'élève à 514 633 DT et la contribution conjoncturelle instaurée par l'article 38 de la loi de finance 2024 qui s'élève à 343 087 DT.

Le décompte fiscal est présenté au niveau de l'annexe 3.

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts sur les Bénéfices	3 430 883	1 030 286
Contribution Conjoncturelle	857 720	-
<b>Total</b>	<b>4 288 603</b>	<b>1 238 356</b>

## 6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### 6.1 Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	24 964 752	11 862 297
Concours Bancaires	(12 644 113)	(11 100 175)
<b>Trésorerie</b>	<b>12 320 639</b>	<b>762 122</b>

### 6.2 Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités est la méthode autorisée.

## 7. NOTES COMPLEMENTAIRES

### 7.1 Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'Administration du 24 avril 2025. Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou nécessitant une information complémentaire.

### 7.2 Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les principaux actionnaires et dirigeants ainsi que les sociétés du Groupe Land'Or.

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

Parties	Types de liaisons par rapport à Land'Or SA				
	<u>Actionnaires</u>	<u>Filiales</u>	<u>Autres sociétés du groupe Land'Or SA</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Clients/ débiteurs divers</u>
Land'Or Foods and Services		X		X	X
Land'Or Maroc		X		X	X
Land'Or Maroc Industries		X		X	X
Echarika Alybia Tounsi Alhaditha Lésinait Alghidhaiaa Almouchtaraka		X	X		
Land'Or USA Holding Inc		X	X		
LANDOR MEA FOOD & BEVERAGES TRADING L.L (LMEA)		X			
Land'Or Holding	X			X	X

#### 7.2.1 Transactions avec les parties liées.

La politique de fixation des prix adoptée entre les parties liées est conforme aux pratiques du marché

#### Produits réalisés par Land'Or avec les sociétés du Groupe

- Contrat de location de trois bureaux meublés et agencés au profit de sa filiale Land 'or Food & Services « LFS » pour un usage administratif au sein du siège social de Land 'or en date du 1 er janvier 2024. Le prix de location mensuel s'élève à 1000 DT hors taxe avec une majoration annuelle de 5%. Le produit comptabilisé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 12 000 DT en hors taxes. Le solde du compte client « LFS » au 31 décembre 2024 s'élève à un solde nul. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2024.
- Le rachat d'un matériel roulant relatif à un camion IVECO auprès de sa filiale Land 'or Food & Services « LFS » d'un montant de 45 000 DT en date du 20 décembre 2024. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2024.

#### Relation avec Land'Or Holding

Courant 2024, Land'Or a facturé à la société « Land'Or Holding SA » un montant de 8 041 DT (HTVA) au titre de la location de bureaux situés à Bir Jedid, 2054, Khelidia. Le solde du compte « Land'Or Holding SA » au 31 décembre 2024 s'élève à 9 569 DT.

### Prestations facturées par les sociétés du groupe :

LFS a facturé à Land'Or au titre de l'exercice 2024 des prestations de transport de marchandise s'élevant à 3 341 530 DT. Le solde du compte fournisseur « LFS » inscrit sur les livres comptables de Land'Or SA arrêté au 31 décembre 2024 est créditeur de 290 916 DT.

### Garanties, sûretés réelles et cautions données

#### – Cautions solidaires au profit de Land'Or Food & Services (LFS) :

La société Land 'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 550.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 est nul.

#### – Cautions solidaires au profit de Land'Or Maroc Industries (LMI) :

Un accord de financement, arrêté entre la « BERD », « Land'Or Maroc Industries » (« LMI ») et Land'Or en vertu duquel, la « BERD » accordera à LMI un prêt de 82,2 millions de Dirhams marocains, porté à la suite d'un avenant à 119,1 M Dirhams marocains (soit l'équivalent de 11,3 M€ / 34 980 861 DT). Land'Or s'est portée caution solidaire envers la BERD au titre de l'intégralité de ce prêt et a consenti à titre de garanties un nantissement sur ses équipements et sur ses parts sociales détenues dans le capital de LMI. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 26 215 518 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1er septembre 2020 et ratifiée, telle que modifiée et complétée par les avenants et accords de garanties subséquents par votre Conseil d'Administration du 25 février 2022.

### 7.2.2 Soldes avec les parties liées

En dinar tunisien (DT)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Créances</b>		
Land 'Or Maroc <sup>(1)</sup>	22 583 042	22 925 470
LFS	-	333 627
Land 'Or Holding	9 569	-
LMI <sup>(2)</sup>	36 439	37 325
<b>Total créances</b>	<b>22 629 050</b>	<b>23 296 422</b>
<b>Avances</b>		
Land 'Or Maroc	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC	97 054	97 054
<b>Total avances <sup>(2)</sup></b>	<b>114 185</b>	<b>114 185</b>
<b>Dettes</b>		
LFS	290 916	278 270
<b>Total Dettes</b>	<b>290 916</b>	<b>278 270</b>

(1) Solde provisionné à hauteur de 14.445.020 DT

(2) Solde intégralement provisionné

### 7.2.3 Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Land'Or SA a alloué aux dirigeants une rémunération totale, charges comprises de 987 087 DT ;

L'administrateur salarié est lié à la société par un contrat de travail avant la prise de ses fonctions d'administrateur, sa rémunération et les avantages lui revenant sont fixés par son contrat de travail.

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et s'élève à 130 000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 12 000 DT bruts.

Une estimation de départ à la retraite pour l'administrateur salarié et le Directeur Général de 522 219 DT est enregistrée dans la rubrique provision pour départ à la retraite (Note 4.3) conformément à la convention sectorielle.

# Annexes

**Annexe (1):** Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles

**Annexe (2):** Tableau de Résorption des Autres Actifs Non Courants

**Annexe (3):** Tableau de détermination du Résultat Fiscal

**Annexe (4):** Schéma des soldes intermédiaires de gestion

**Annexe (5):** Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

**Annexe (6):** Tableau des engagements Hors Bilan

**Annexe (7):** Tableau de mouvements des capitaux propres

## Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2024

RUBRIQUE	VB AU 01/01/2024	ACQUISIT ° 2024	VALEUR CESSION 2024	TRANSFERT 2024	VB AU 30/12/2024	AMORT. CUMUL. 2023	DOTATION 2024	REPRISE /CESSION 2024	AMORT. CUMUL. 2024	VCN 2024
BATIMENT INDUSTRIEL	7 009 565	103 746		1 265 814	8 379 125	2 748 664	238 035	-	2 986 699	5 392 426
EQUIPEMENT DE BUREAU	340 192	32 029	(6 535)	800	366 486	249 512	17 557	(5 385)	261 684	104 802
INST.G. AA CONST.	7 105 607	1 000 766	(6 158)	246 736	8 346 951	2 930 693	362 794	(5 913)	3 287 574	5 059 377
INSTAL. TECHNIQ.	5 729 202	971 483	(44 212)	2 264 670	8 921 143	3 349 049	320 646	(37 167)	3 632 528	5 288 615
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	2 595 205	652 653	(113 011)	-	3 134 847	1 427 734	315 047	(66 863)	1 675 918	1 458 929
MAT.DE TRANSP.BIENS	2 260 565	479 653	(51 500)	-	2 688 718	802 531	323 882	(13 569)	1 112 844	1 575 874
MAT.INDUSTRIEL	36 207 812	1 982 788	(236 051)	11 689 520	49 644 069	14 625 452	2 186 801	(205 776)	16 606 477	33 037 592
MAT.INFORMATIQUE	2 072 102	192 463	(208 164)	7 844	2 064 245	1 425 715	140 199	(208 163)	1 357 751	706 494
OUTILLAGE INDUST.	4 170 798	254 657	(260 476)	646 358	4 811 337	1 906 993	296 930	(248 939)	1 954 984	2 856 353
TERRAIN NU	1 321 600	-	-	-	1 321 600	-	-	-	-	1 321 600
TERRAIN BATI	230 400	-	-	-	230 400	-	-	-	-	230 400
IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS	16 128 838	19 719	-	(16 121 742)	26 815	-	-	-	-	26 815
<b>Total</b>	<b>85 171 886</b>	<b>5 689 957</b>	<b>(926 107)</b>	<b>-</b>	<b>89 935 736</b>	<b>29 466 343</b>	<b>4 201 891</b>	<b>(791 775)</b>	<b>32 876 459</b>	<b>57 059 277</b>

## Annexe (1)

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2024

RUBRIQUE	VB AU 01/01/2024	ACQUISIT° 2024	VALEUR CESSION 2024	TRANSFERT 2024	VB AU 31/12/2024	AMORT. CUMUL. 2023	DOTATION 2024	REPRISE /CESSION 2024	TRANSFERT 2024	AMORT. CUMUL. 2024	VCN 2024
LOGICIEL INFORMATIQUE	3 748 656	294 891	-	274 129	4 317 676	2 922 858	376 868	-	-	3 299 726	1 017 950
DEPOT DE MARQUE	798 030	191 535	-	22 618	1 012 183	406 678	237 978	-	-	644 656	367 527
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS	312 308	522 585	-	(296 747)	538 146	-	-	-	-	-	538 146
<b>Total</b>	<b>4 858 994</b>	<b>1 009 011</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 868 005</b>	<b>3 329 536</b>	<b>614 846</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 944 382</b>	<b>1 923 623</b>

**Annexe (2)**  
**TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 31/12/2024**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>VB AU 01/01/2024</b>	<b>ACQUISIT° 2024</b>	<b>VALEUR CESSION 2024</b>	<b>TRANSFERT 2024</b>	<b>VB AU 31/12/2024</b>	<b>AMORT. CUMUL. 2023</b>	<b>DOTATION 2024</b>	<b>REPRISE /CESSION 2024</b>	<b>TRANSFERT 2024</b>	<b>AMORT. CUMUL. 2024</b>	<b>VCN 2024</b>
FRAIS PRELIMINAIRES	2 542 939	-	-	-	2 542 939	2 542 939				2 542 939	-
CHARGES A REPARTIR	11 894 595	-	-	-	11 894 595	11 737 704	156 891	-	-	11 894 595	-
<b>Total</b>	<b>14 437 534</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 437 534</b>	<b>14 280 643</b>	<b>156 891</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 437 534</b>	<b>-</b>

## Annexe (3)

## TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
<b>BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)</b>	<b>10 564 136</b>	
<b>-</b>		
<b>À REINTEGRER</b>	<b>8 208 163</b>	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	4 984	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	32 454	
Provisions constituées (Créances client)	1 192 962	
Provisions constituées (stock)	929 827	
Cadeaux et frais de réceptions excédentaires	660 460	
Impôt sur les sociétés	3 430 883	
Taxe sur les voyages	2 080	
Amendes et pénalités non déductibles	9 323	
Pertes de changes non réalisées	-	
	48 748	
Contribution conjoncturelle	857 721	
Autres Réintégrations	1 136 218	
<b>A DEDUIRE</b>		<b>1 617 885</b>
Dividendes - Revenus des parts des fonds d'amorçage et fonds communs de placement A risque		-
Reprise sur provision clients		27 408
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		1 015 517
Reprise autres Provisions		477 229
Gains de changes non réalisées		97 732

## RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS

Bénéfice **17 154 414**  
 Deficit

## RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES

Bénéfice **17 154 414**  
 Deficit

## RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE

Bénéfice **17 154 414**  
 Deficit

## RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE

Bénéfice **17 154 414**  
 Deficit

## BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Marché local

**204 304 315**

## BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Export

**26 052 916**

## RESULTAT NET FISCAL

## IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20%

**3 430 883**

## Contribution sociale solidaire 3% et Contribution conjoncturelle 2%

**857 721**

**Annexe (4)**  
**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2024**

*(Exprimé en dinars)*

PRODUITS		CHARGES		2024	2023
(1)	Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation		Coût d'achat des marchandises vendues		
				<i>Marge Commerciale</i>	-
(2)	Revenus et autres produits d'exploitation	191 566 675			
	Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	660 643	
	Production Immobilisée				
	<b>Total</b>	<b>191 566 675</b>	<b>Total</b>	<b>660 643</b>	<i>Production</i>
					<b>192 227 317</b>
					<b>192 565 322</b>
	(2) Production	192 227 317	Achats consommés	130 743 419	<i>Marge sur coût matières</i>
	(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	16 368 582	
	(2) Marge sur coût matière	61 483 899			
	Subvention d'exploitation				
	<b>Total</b>	<b>61 483 899</b>	<b>Total</b>	<b>16 368 582</b>	<i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>
					<b>45 115 315</b>
					<b>31 615 125</b>
	Valeur Ajoutée Brute	<b>45 115 315</b>	Impôts et taxes	1 733 948	
			Charges de personnel	16 837 652	<i>Excédent Brut ou Insuffisance</i>
			<b>Total</b>	<b>18 571 600</b>	<i>D'exploitation</i>
					<b>26 543 715</b>
					<b>15 823 792</b>
	Excédent brut d'exploitation	<b>26 543 715</b>	Ou Insuffisance brute d'exploitation		
	Autres produits ordinaires	352 660	Autres charges ordinaires	3 671	
	Produits financiers	48 194	Charges financières	5 377 973	
	Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 710 188	
			Impôt sur le résultat ordinaire	4 288 603	<i>Résultat des Activités Ordinaires</i>
	<b>Total</b>	<b>26 944 571</b>	<b>Total</b>	<b>16 380 435</b>	<i>(positif ou négatif)</i>
					<b>10 564 136</b>
					<b>5 637 248</b>
	Résultat positif des Activités ordinaires	<b>10 564 136</b>	Résultat négatif des activités ordinaires	-	
	Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-	
	Effets positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-	
			Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	<i>Résultat Net après Modifications</i>
	<b>Total</b>	<b>10 564 136</b>	<b>Total</b>		<i>Comptables</i>
					<b>10 564 136</b>
					<b>5 637 248</b>

## Annexe (5)

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			Observations
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais D'administration	
Achats de matières et Emballages	126 228 199	126 228 199			
Achats matières et fournitures	4 515 221	3 747 633	406 370	361 218	
Autres services extérieurs	12 496 905	1 749 567	6 498 391	4 248 948	
Charges diverse ordinaires	151 950	-	-	151 950	
Charges Financières	5 377 973	-	-	5 377 973	
Dotations aux Amortissements et aux provisions	6 710 188	1 543 343	1 677 547	3 489 298	
Impôts sur les bénéfices	4 288 603	-	-	4 288 603	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 733 948	104 037	381 468	1 248 442	
Personnel & Personnel extérieur à l'entreprise	16 837 652	6 903 437	4 377 790	5 556 425	
Services extérieurs	3 719 727	1 301 905	1 301 905	1 115 918	
<b>Total</b>	<b>182 060 367</b>	<b>141 578 121</b>	<b>14 643 470</b>	<b>25 838 775</b>	-

**Annexe (6)**  
**TABLEAU DE ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**1- ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>TYPE D'ENGAGEMENT</b>	<b>Valeur Totale</b>	<b>Tiers</b>	<b>Observations</b>
<b>1- Engagements donnés</b>			
1-a Garanties personnelles			
Cautionnement	550 000		Caution solidaire LFS Caution solidaire et personnelle de Land 'Or au profil Land 'Or Maroc Industries
Cautionnement	26 215 518	BERD	
1-b Garanties réelles			
<b>Hypothèque</b>	18 993 833	BT	Lot de terrain SELMA II
	-	BH	
	4 505 817	UBCI	
<b>Nantissement</b>	18 993 833	BT	En rang utile Fond de commerce et matériel En rang utile Fond de commerce et matériel
	4 505 817	UBCI	
1-c Effets escomptés non échues			
<b>Total</b>	<b>73 764 918</b>		
<b>2- Engagements reçus</b>			
2-a Garanties personnelles			
Cautionnement			
2-b Garanties réelles			
2-c Effets escomptés non échues	<b>7 402 050</b>	BT	
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)			
2-e Abandon de créances			
<b>Total</b>	<b>7 402 050</b>		
<b>3- Engagements réciproques</b>			
Crédit consenti non encore versé			
Avals et Cautions	<b>2 846 750</b>	(BH, BT)	
Crédit documentaire			
<b>Total</b>	<b>2 846 730</b>		

**2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

<b>POSTES CONCERNES</b>	<b>VALEUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARANTIE</b>
Emprunt Obligataire Emprunt d'investissement Emprunt courant de gestion	

## Annexe (7)

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

En Dinars	Capital Social	Réserves & Primes liées au Capital		Autres Capitaux Propres				Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
		Réserve Légale	Prime d'émission	Réserves spéciales de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'invest.	Actions rachetées par la Société			
<b>Soldes au 31/12/2022 avant affectation</b>	<b>13 784 285</b>	<b>1 021 936</b>	<b>67 403 568</b>	<b>3 052 403</b>	<b>50 010</b>	<b>201 367</b>	<b>-</b>	<b>8 884 074</b>	<b>(741 057)</b>	<b>93 656 586</b>
Affectation et imputations (AGO 28/06/2023)		356 492						(1 097 549)	741 057	-
Rachat des actions propres			(172 072)				(27 829)			(199 900)
Subvention Mise à Niveau						(50 341)				(50 342)
Résultat de l'exercice 2023									5 637 248	5 637 248
<b>Soldes au (31/12/2023) avant affectation</b>	<b>13 784 285</b>	<b>1 378 428</b>	<b>67 231 496</b>	<b>3 052 403</b>	<b>50 010</b>	<b>151 026</b>	<b>(27 829)</b>	<b>7 786 525</b>	<b>5 637 248</b>	<b>99 043 592</b>
Affectation et imputations (AGO 26/06/2024)								5 637 248	(5 637 248)	-
Distribution des Dividendes										-
Subvention d'investissement						692 467				692 467
Résultat de l'exercice 2024									10 564 136	10 564 136
<b>Soldes au (31/12/2024) avant affectation</b>	<b>13 784 285</b>	<b>1 378 428</b>	<b>67 231 496</b>	<b>3 052 403</b>	<b>50 010</b>	<b>843 493</b>	<b>(27 829)</b>	<b>13 423 773</b>	<b>10 564 136</b>	<b>110 300 195</b>

**SOCIÉTÉ LAND 'OR S.A**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Tunis, le 30 avril 2025

Messieurs les actionnaires de la société Land 'Or S.A,

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Land 'Or S.A (« Land 'Or » ou « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 110 300 195 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 564 136 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

**Evaluation des créances clients**

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 38 023 256 DT (dont une créance sur Land 'Or Maroc pour un montant de 22 583 042 DT) provisionnées à hauteur de 18 011 925 DT (dont une provision de 14 445 020 DT relative à la créance sur Land 'Or Maroc). Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients et l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture) ;
- Vérifier l'existence des éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par la Direction (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des débiteurs et notamment Land'Or Maroc).
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances.
- Revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues pour le calcul des provisions pour dépréciation des créances.
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

#### **4. Rapport de gestion du Conseil d'administration (« rapport de gestion »)**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce

sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre audit des états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### **Les commissaires aux comptes**

**A.M.C Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**  
Associé

**Les Commissaires aux Comptes Associés**

**M.T.B.F**  
**Ahmed Sahnoun**  
Associé

**SOCIÉTÉ LAND 'OR S.A**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Tunis, le 30 avril 2025

Messieurs les actionnaires de la société Land 'Or S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration a autorisé les conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**1. Convention conclue avec la filiale « Land 'or Food & Services » :**

1.1 Le rachat d'un matériel roulant (camion IVECO) auprès de sa filiale Land 'or Food & Services « LFS » pour un montant de 45 000 DT en date du 20 décembre 2024. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2024.

**2 Crédit bancaire à moyen terme :**

2.1 L'obtention d'un crédit bancaire à moyen terme auprès de la BT en date du 30 décembre 2024 d'un montant de 7.500.000 DT remboursable sur une période de 7 années avec une période de grâce de 2 années. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2024.

**3 Contrat de location de bureaux :**

3.1 Contrat de location de trois bureaux meublés et agencés au profit de sa filiale Land 'or Food & Services « LFS » pour un usage administratif au sein du siège social de Land 'or en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le prix de location mensuel s'élève à 1000 DT hors taxe avec une majoration annuelle de 5%. Le produit comptabilisé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 12 000 DT en hors taxes. Le solde du compte client « LFS » au 31 décembre 2024 est nul.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2024.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**4 Convention de crédit et de garanties avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (« BERD »)**

Un accord de financement, arrêté entre la « BERD », « Land'Or Maroc Industries » (« LMI ») et Land'Or en vertu duquel, la « BERD » accordera à LMI un prêt de 82,2 millions de Dirhams marocains, porté à la suite d'un avenant à 119,1 M Dirhams marocains (soit l'équivalent de 11,3 M€/ 34 980 861 DT). Land'Or s'est portée caution solidaire envers la BERD au titre de l'intégralité de ce prêt et a consenti à titre de garanties un

nantissement sur ses équipements et sur ses parts sociales détenues dans le capital de LMI. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à 26 215 518 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1er septembre 2020 et ratifiée, telle que modifiée et complétée par les avenants et accords de garanties subséquents par votre conseil d'administration du 25 février 2022.

## **5 Conventions avec Land'Or Foods and Services (« LFS »)**

5.1 Une convention de prestation logistique a été signée en 2003. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2023. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 01<sup>er</sup> septembre 2023 avec date effet au 01<sup>er</sup> janvier 2023. Cette convention a pour objet le transport de toute Marchandise propriété de « Land'Or » par le prestataire jusqu'aux points de livraison.

### **Rémunération :**

- Facturation mensuelle : sur la base d'un forfait de 0,200 TND/ KG transporté ;
- Facturation semestrielle : au terme de chaque semestre de l'année et sur la base des charges réelles arrêtées par le Prestataire, celui-ci procède à l'établissement d'une facture complémentaire ou d'une facture d'avoir garantissant une marge nette (hors éléments exceptionnels) de 10%.

La charge comptabilisée en 2024 par Land'Or SA au titre des prestations fournies par « LFS » s'élèvent à 3 341 530 DT en hors taxes. Le solde du compte fournisseur « LFS » inscrit sur les livres comptables de Land'Or SA arrêté au 31 décembre 2024 est créancier de 290 916 DT.

5.2 Par ailleurs, la société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion contractés par « LFS » auprès de la Banque de Tunisie pour 550 000 DT en principal. Le montant restant à rembourser au 31/12/2024 s'élève à un solde nul.

## **6 Relation avec la Filiale Marocaine Land'Or Maroc SARL (« Land'Or Maroc »)**

6.1 Land'Or SA n'a pas réalisé un chiffre d'affaires au titre de la vente de produits finis à « Land'Or Maroc » en 2024. Le solde du compte client « Land'Or Maroc » arrêté au 31 décembre 2024 est débiteur de 22 583 042 DT (8 411 039 €). Ce solde a été provisionné à hauteur de 14 445 020 DT.

6.2 Le compte courant actionnaire « Land'Or Maroc » est débiteur dans les livres comptables de Land'Or de 17 131 DT au 31 décembre 2024. Ce solde a été totalement provisionné.

6.3 La dette vis-à-vis de « Land'Or Maroc » au titre des commissions sur ventes est nulle au 31 décembre 2024.

## **7 Relation avec la Filiale Américaine « Land'Or USA Holding INC »**

Le compte courant actionnaire détenu sur « Land'Or USA Holding INC » est débiteur dans les livres de Land'Or de 97 054 DT au 31 décembre 2024. Ce solde a été totalement provisionné.

## **8 Relation avec Land'Or Holding SA**

Courant 2024, Land'Or a facturé à la société « Land'Or Holding SA » un montant de 8 041 DT (HTVA) au titre de la location de bureaux situés à Bir Jedid, 2054, Khelidia. Le solde du compte « Land'Or Holding SA » au 31 décembre 2024 s'élève à 9 569 DT.

## **9 Relation avec la filiale « Land'Or Maroc Industries SARL » (« LMI »)**

Le compte de la société LMI au 31 décembre 2024 est débiteur de 36 480 DT. Ce solde est totalement provisionné.

## **10 Emprunts**

10.1 Au 31 décembre 2024, les dettes de la société Land'Or liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant nul.

10.2 Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2024 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Modalité de remboursement	Garantie	Solde au 31/12/2024	
				Echéance à +1 an	Echéance à -1 an
BT	7 500 000	Remboursable sur 7 ans dont 2 années de grâce	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel.	7 500 000	-
BT	3 000 000	Remboursable sur 7 ans dont 12 mois de franchise	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel.	749 983	541 671
BT	7 000 000	Remboursable sur 9 ans dont 2 années de grâce	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel.	5 601 830	890 550
BT	1 200 000	Remboursable sur 9 ans dont 1,5 années de grâce	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel	960 265	152 698
BT	420 000	Remboursable sur 9 ans dont une année et 5 mois une période de grâce	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel	336 038	53 479
BT	715 000	Remboursable sur une durée de 8 ans dont une année de franchise	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel	572 157	90 983
BT	1 665 000	Remboursable sur une durée de 8 ans	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel	1 332 359	211 872
UBCI	5 100 000	Emprunt spécifique tri-génération et remboursable sur 9 ans	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m Nantissements en 1er rang Fond de commerce et matériel	1 700 000	1 360 000
UBCI	1 445 817	Remboursable sur une durée de 12 ans dont 02 années de franchise est remboursable à la Banque semestriellement	Hypothèque en rang utile au profit de la Banque qui accepte la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété : objet du Titre Foncier N°38526 Ben Arous, situé à Khelidia, Ben Arous, en bordure de chemins, d'une superficie globale de 8826m	1 373 527	72 291
<b>Total</b>				<b>20 126 159</b>	<b>3 373 541</b>

Au 31 décembre 2024, les dettes de la société Land 'Or liées aux opérations de financement à court terme (financement de stock, préfinancement export, financement en devise, etc.) s'élèvent à 18 642 078 DT. Elles se détaillent comme suit :

Banque	Montant en DT
BT	11 973 457
UIB	2 849 368
Attijari	2 357 806
Zitouna	1 461 448
<b>Total</b>	<b>18 642 078</b>

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 130 000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité permanent d'Audit est de 12 000 DT bruts ;

- La rémunération annuelle brute du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle est payable sur 12 mensualités ;
- Le président du conseil d'administration, nommé par le Conseil d'Administration du 20 avril 2022, continue à percevoir sa rémunération de Directeur général adjoint tel que ratifié par l'acte de précision dudit conseil.
- L'administrateur salarié perçoit un salaire mensuel brut moyen de 16 475 DT. En sus de son salaire, l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, d'une prime de productivité et d'une prime de bilan conformément aux dispositions de la convention sectorielle de lait et ses dérivés ;
- Outre les rémunérations susmentionnées, les dirigeants de la société bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la société Land'Or envers le directeur général, le président du Conseil d'Administration et l'administrateur salarié tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

En DT	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Administrateur Salarié (*)	
	Charges de l'exercice 2024	Passif	Charges de l'exercice 2024	Passif	Charges / Reprises de l'exercice 2024	Passif
		Au 31/12/2024		Au 31/12/2024		Au 31/12/2024
Salaires Brutes	222 892	-	460 469	-	197 695	-
Charges sociales et fiscales	-	-	-	-	39 875	-
<b>Salaires</b>	<b>222 892</b>	<b>-</b>	<b>460 469</b>	<b>-</b>	<b>237 570</b>	<b>-</b>
Primes et congés	-	-	-	-	66 156	115 063
Indemnités pour départ à la retraite (Estimation)	-	-	76 855	434 522	10 997	87 697

(\*) La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

#### Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

**Fehmi Laourine**  
Associé

Les Commissaires aux Comptes Associés

**M.T.B.F**  
**Ahmed Sahnoun**  
Associé

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed TRIKI (IN FIRST AUDITORS) et Mr Yassine BEN GHORBAL.

TPR SA  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**BILAN**  
(Exprimé en dinars )

ACTIFS	Notes	2024	2023
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 092 767	909 637
Moins : amortissement		<u>-887 813</u>	<u>-807 998</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.1</b>	<b>204 954</b>	<b>101 639</b>
Immobilisations corporelles		71 160 459	65 432 278
Moins : amortissement		<u>-50 244 131</u>	<u>-47 901 521</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.2</b>	<b>20 916 328</b>	<b>17 530 757</b>
Immobilisations financières		38 693 108	28 728 662
Moins : Provisions		<u>-2 596 316</u>	<u>-2 539 192</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.3</b>	<b>36 096 792</b>	<b>26 189 470</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>57 218 074</b>	<b>43 821 866</b>
Autres actifs non courants		0	0
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>57 218 074</b>	<b>43 821 866</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		84 175 817	64 555 001
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.4</b>	<b>84 175 817</b>	<b>64 555 001</b>
Clients et comptes rattachés		78 518 635	83 514 014
Moins : Provisions		<u>-16 193 365</u>	<u>-12 620 580</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.5</b>	<b>62 325 270</b>	<b>70 893 434</b>
Autres actifs courants		23 498 904	19 701 034
Moins : Provisions		<u>-395 347</u>	<u>-395 347</u>
<b>S/Total</b>	<b>B.6</b>	<b>23 103 557</b>	<b>19 305 687</b>
Placement et autres actifs financiers	<b>B.7</b>	79 111 188	70 558 710
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B.8</b>	9 072 897	5 650 191
<b>Total des actifs courants</b>		<b>257 788 729</b>	<b>230 963 023</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>315 006 803</b>	<b>274 784 889</b>

TPR SA  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2024 Au 31/12/2024	2023 Au 31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		5 000 000	5 000 000
Résultats reportés		78 258 392	69 228 751
Réserve à régime spécial		12 248 100	12 248 100
Prime d'émission		0	0
Autres réserves		5 738	5 738
Autres capitaux propres		25 591	30 247
<b>Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice</b>		<b>145 537 821</b>	<b>136 512 836</b>
Résultat de l'exercice <i>dont réserves spéciales d'investissement de 2 249 900 DT</i>		31 498 535	29 629 640
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>B.9</b>	<b>177 036 356</b>	<b>166 142 476</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>B.10</b>	10 656 223	19 441 740
Provision pour risques et charges		3 090 833	2 763 633
Autres passifs non courants		51 174	51 174
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>13 798 230</b>	<b>22 256 547</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B.11</b>	40 668 376	14 952 881
Autres passifs courants	<b>B.12</b>	9 546 621	7 149 364
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B.13</b>	73 957 220	64 283 621
<b>Total des passifs courants</b>		<b>124 172 217</b>	<b>86 385 866</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>137 970 447</b>	<b>108 642 413</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>315 006 803</b>	<b>274 784 889</b>

**TPR SA**  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	2024 Au 31/12/2024	2023 Au 31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	R-1	210 145 845	205 123 827
Autres produits d'exploitation	R-2	261 966	316 009
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>210 407 811</b>	<b>205 439 836</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R-3	-3 370 740	3 037 951
Achat de matières et d'approvisionnements consommés	R-4	119 407 650	118 288 311
Autres approvisionnement consommés	R-5	22 309 155	20 045 267
Charges de personnel	R-6	11 578 175	10 887 912
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-7	6 511 675	4 494 937
Autres charges d'exploitation	R-8	11 189 444	10 214 481
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>167 625 359</b>	<b>166 968 859</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>42 782 452</b>	<b>38 470 977</b>
Charges financières nettes	R-9	10 549 542	10 361 898
Produits des placements	R-10	8 106 009	7 278 770
Autres gains ordinaires	R-11	52 511	119 335
Autres pertes ordinaires	R-12	400 095	257 833
<b>RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>39 991 335</b>	<b>35 249 351</b>
Impôt sur les bénéfices		8 492 800	5 619 711
<b>RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>31 498 535</b>	<b>29 629 640</b>
Eléments extraordinaires		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>31 498 535</b>	<b>29 629 640</b>

TPR SA  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	2024 Au 31/12/2024	2023 Au 31/12/2023
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Résultat net		31 498 535	29 629 640
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements et aux provisions		6 511 675	4 494 937
. Variation des stocks	F-1	-19 620 816	10 891 605
. Variation des créances	F-2	4 995 379	9 230 089
. Variation des autres actifs	F-3	-3 797 870	1 281 555
. Variation des fournisseurs et autres dettes	F-4	28 135 236	-4 427 551
. Plus ou moins value de cession		-51 500	-101 700
. Q.P. subvention d'investissements		-4 656	-4 656
. Prélèvement sur fond social		-600 000	-600 301
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>47 065 983</b>	<b>50 393 618</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-5	-6 043 452	-2 191 443
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		51 500	101 700
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-6	-11 090 830	-1 372 312
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		1 126 384	1 568 261
- Subventions d'investissement reçues		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-15 956 398</b>	<b>-1 893 794</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
- Dividendes et autres distributions		-19 989 264	-17 500 000
- Encaissement subvention d'investissement		0	0
- Encaissement provenant des emprunts		224 208 055	237 275 333
- Remboursement d'emprunts	F-7	-222 701 358	-248 836 203
- Encaissements provenant des placements	F-8	99 367 426	115 681 629
- Décaissements provenant des placements		-107 919 904	-134 415 444
- Variation effets de mobilisation		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-27 035 045</b>	<b>-47 794 685</b>
<b>INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</b>			
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>4 074 541</b>	<b>705 139</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	F-9	4 436 019	3 730 880
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	F-10	8 510 560	4 436 019

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2024

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI avec capital social actuel fixé à 50 000 000 DT divisé en 50 000 000 Actions de 1 dinar de valeur nominale chacune.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### III. NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagements ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de la prééminence du fond sur la forme ;

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

### IV. UNITE MONETAIRE

Les comptes de la Société TPR S.A. sont libellés en Dinar tunisien.

### V. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ADOPTES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

▪ **Placements**

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

▪ **Stocks**

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billettes importées sont valorisées sur la base d'un coût d'achat moyen pondéré annuel. Le coût achat comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition.

- Les billets achetées localement sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré annuel. Le coût achat comprend le prix d'achat, ainsi que les autres coûts directement liés à l'acquisition.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé à sa valeur de réalisation nette qui est le coût d'achat des déchets externes sur le marché. La valeur de ce déchet est déduite du coût de production du produit finis.
- Le coût de production des produits finis comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main-d'œuvre directe, de main-d'œuvre indirecte, des amortissements et d'entretien des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production.

▪ **Clients et comptes rattachés**

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en dinar tunisien en utilisant le cours du jour à la date de l'opération.

Au 31 décembre 2024, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

▪ **Capitaux propres**

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, les résultats reportés, les réserves à régime spécial, la prime d'émission, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

▪ **Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties en utilisant le cours du jour à la date de l'opération.

Au 31 décembre 2024, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

▪ **Opérations en monnaies étrangères**

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change de fin d'exercice. Les pertes et gains de change résultant de cette conversion sont enregistrés au compte de résultat.

Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique exprimés en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

**VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

La société TPR, n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de

l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## VII. NOTES DETAILLEES

### B. NOTES RELATIVES AU BILAN

#### B.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Logiciels	902 180	719 050
Marques, brevets, licences	10 587	10 587
Fonds de commerce	180 000	180 000
<b>Sous total</b>	<b>1 092 767</b>	<b>909 637</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-887 813	-807 998
<b>Total</b>	<b>204 954</b>	<b>101 639</b>

#### B.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Terrains	1 500 038	1 500 038
Constructions	8 295 279	8 295 279
AAI Constructions	2 616 267	1 546 394
Matériels et outillages industriels	46 151 865	42 163 365
AAI Matériels et outillages industriels	464 108	464 108
Matériels de transport	3 105 124	2 921 365
Matériels engins de levage	1 516 832	1 334 832
AAI divers	2 285 356	2 285 356
Matériels de bureau	611 447	561 690
Matériels informatiques	2 179 646	2 040 112
Magasin vertical	1 253 491	1 253 491
Immobilisations corporelles encours	1 181 006	1 066 248
<b>Sous total</b>	<b>71 160 459</b>	<b>65 432 278</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-50 244 131	-47 901 521
<b>Total</b>	<b>20 916 328</b>	<b>17 530 757</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TPR SA  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024**

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2023	Acquisitions	Cession/ Reclasse ment	AU 31/12/2024	ANTERIEUR	DOTATION	REGUL	CUMUL	AU 31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS INCOPORELLES</b>									
Logiciels	719 050	183 130	0	902 180	626 911	70 816	0	697 726	204 454
Marques, brevets, licences	10 587	0		10 587	10 587	0	0	10 587	0
Fonds de commerce	180 000	0		180 000	170 500	9 000		179 500	500
<b>Sous Total</b>	<b>909 637</b>	<b>183 130</b>	<b>0</b>	<b>1 092 767</b>	<b>807 998</b>	<b>79 816</b>	<b>0</b>	<b>887 813</b>	<b>204 954</b>
<b>IMMOBILISATIONS COPORELLES</b>									
Terrains	1 500 038	0	0	1 500 038	0	0	0	0	1 500 038
Constructions	8 295 279	0	0	8 295 279	4 266 408	251 483	0	4 517 893	3 777 386
AAI Constructions	1 546 394	1 069 873	0	2 616 267	0	0	0	0	2 616 267
Matériels et outillages industriels	42 163 365	4 058 501	70 000	46 151 866	35 305 793	918 899	0	36 224 692	9 927 174
AAI Matériels outillages industriels et divers	2 749 464	0	0	2 749 464	1 709 127	814 009	0	2 523 136	226 328
Matériels de transport	2 921 365	315 899	132 140	3 105 124	2 239 269	278 032	-132 140	2 385 161	719 963
Matériels engins de levage	1 334 832	182 000	0	1 516 832	1 174 171	62 448	0	1 236 618	280 214
Matériels de bureau	561 690	49 757	0	611 447	498 123	12 166	0	510 288	101 159
Matériels informatiques	2 040 112	139 533	0	2 179 645	1 794 943	79 227	0	1 874 170	305 475
Magasin vertical	1 253 491	0	0	1 253 491	913 687	58 486	0	972 173	281 318
Immobilisations corporelles encours	1 066 248	184 758	-70 000	1 181 006	0	0	0	0	1 181 006
<b>Sous Total</b>	<b>65 432 278</b>	<b>6 000 321</b>	<b>132 140</b>	<b>71 160 459</b>	<b>47 901 521</b>	<b>2 474 750</b>	<b>-132 140</b>	<b>50 244 131</b>	<b>20 916 328</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>66 341 915</b>	<b>6 183 451</b>	<b>132 140</b>	<b>72 253 226</b>	<b>48 709 519</b>	<b>2 554 566</b>	<b>-132 140</b>	<b>51 131 944</b>	<b>21 121 282</b>

**B.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Titres de participation	44 739 087	34 931 240
Prêts aux personnel	543 071	400 972
Dépôts et cautionnements	160 950	146 450
Versements restants à effectuer	-6 750 000	-6 750 000
<b>Sous total</b>	<b>38 693 108</b>	<b>28 728 662</b>
Provisions sur titres de participations	-2 584 316	-2 461 792
Provisions sur cautions	0	-70 000
Provisions sur prêts accordés au personnel	-12 000	-7 400
<b>Total</b>	<b>36 096 792</b>	<b>26 189 470</b>

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	% de détention	Nombre d'actions	Valeur Brute au 31/12/2023	Variation de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision cumulée au 31/12/2023	Provision	Reprise	Provision cumulée au 31/12/2024	Solde Net
ALUCOLOR	99,99%	9 999	999 900		999 900	0	0	0	0	999 900
ALUFOND	99,83%	29 950	2 995 000		2 995 000	0	0	0	0	2 995 000
ATTIJARI BANK ( BS)		454	5 595		5 595	0	0	0	0	5 595
BNS		1 000	10 000		10 000	0	0	0	0	10 000
TPR ABIDJAN	55,00%	1 650	741 880		741 880	476 926	0	0	476 926	264 954
CFI SICAR	49,50%	9 900	990 000		990 000	734 450	136 672	0	871 122	118 878
GIC		377	37 700		37 700	37 700	0	0	37 700	0
ITAL SYSTÈME	50,00%	500	50 000		50 000	5 564	0	0	5 564	44 436
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	450	872 235		872 235	872 235	0	0	872 235	0
LLOYD		200	550		550	550	0	0	550	0
METECNAL	50,00%	10 000	2 295 000		2 295 000	0	0	0	0	2 295 000
PROFAL MAGHREB	99,70%	36 000	7 315 751		7 315 751	0	0	0	0	7 315 751
S.M.U	1,00%	750	75 000		75 000	0	0	0	0	75 000
STB		603	16 429	-16 429	0	14 148	0	14 148	0	0
TECI		80	4 000		4 000	4 000	0	0	4 000	0
TPR TRADE	99,80%	4 990	499 000		499 000	291 219	0	0	291 219	207 781
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	5,00%	250	25 000		25 000	25 000	0	0	25 000	0
TPR GLASS	53,84%	69 994	6 999 400		6 999 400	0	0	0	0	6 999 400
TPR ANODAL	52,38%	54 994	5 499 400		5 499 400	0	0	0	0	5 499 400
TPR COLOR	52,38%	54 994	5 499 400		5 499 400	0	0	0	0	5 499 400
LMG	41,03%	312 000		5 382 000	5 382 000	0	0	0	0	5 382 000
SOTUVER	0,87%	344 683		4 442 276	4 442 276	0	0	0	0	4 442 276
<b>Total</b>			<b>34 931 240</b>	<b>9 807 847</b>	<b>44 739 087</b>	<b>2 461 792</b>	<b>136 672</b>	<b>14 148</b>	<b>2 584 316</b>	<b>42 154 771</b>

#### B.4 STOCKS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Matières premières et consommables	30 689 023	35 085 572
Produits finis	13 591 588	10 653 718
Produits encours	2 736 388	2 303 518
Stocks filiales	6 812 572	6 491 000
Stocks en transit	30 346 246	10 021 193
<b>Total</b>	<b>84 175 817</b>	<b>64 555 001</b>

#### B.5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	48 675 148	49 506 842
Clients, valeurs à l'encaissement	13 848 628	21 753 611
Clients douteux ou contentieux	15 994 859	12 253 561
<b>Sous total</b>	<b>78 518 635</b>	<b>83 514 014</b>
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-16 193 365	-12 620 580
<b>Total</b>	<b>62 325 270</b>	<b>70 893 434</b>

#### B.6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Personnel, avances et acompte	138 246	129 412
Etat et collectivité publiques	8 667 733	11 007 681
Avances aux fournisseurs	7 553	7 553
Autres comptes débiteurs divers	0	29
Charges constatées d'avance	1 170 865	995 716
Débiteurs divers -Sociétés du groupe	11 080 276	7 508 839
Produits à recevoir	2 434 231	51 804
<b>Sous total</b>	<b>23 498 904</b>	<b>19 701 034</b>
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	-395 347	-395 347
<b>Total</b>	<b>23 103 557</b>	<b>19 305 687</b>

#### B.7 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Billets de trésorerie	73 800 000	66 600 000
Prêt accordé	4 800 000	3 000 000
Autres placements courants et créances assimilés	11 188	458 710
Emprunt national	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>79 111 188</b>	<b>70 558 710</b>

### B.8 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Banques	9 067 744	5 649 501
Caisse	5 153	690
<b>Total</b>	<b>9 072 897</b>	<b>5 650 191</b>

### B.9 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves	5 000 000	5 000 000
Résultats reportés	78 258 392	69 228 751
Réserve à régime spécial	12 248 100	12 248 100
Autres réserves	5 738	5 738
Autres capitaux propres	25 591	30 247
<b>Sous total</b>	<b>145 537 821</b>	<b>136 512 836</b>
Résultat de l'exercice (*)	31 498 535	29 629 640
<b>Total</b>	<b>177 036 356</b>	<b>166 142 476</b>

(\*) dont réserves spéciales d'investissement de 2 249 900 DT

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserves	Réserves pour fonds social	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Solde au 31/12/2023</b>	50 000 000	5 000 000	0	12 248 100	5 738	69 228 751	30 247	29 629 640	166 142 476
<b>Affectation résultat 2023</b>									
Affectation en résultats reportés						29 629 640		-29 629 640	0
Affectation en réserves à régime spécial									0
Réaffectation réserves à régime spéciale devenu disponible			600 000			-600 000			0
Distribution de dividendes						-20 000 000			-20 000 000
Prélèvement sur fonds social			-600 000						-600 000
QP Subvention d'investissement inscrite en CP							-4 656		
<b>Résultat de l'exercice (*)</b>								31 498 535	31 498 535
<i>(*)dont réserves spéciales d'investissement de 2 249 900 DT</i>									
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>12 248 100</b>	<b>5 738</b>	<b>78 258 392</b>	<b>25 591</b>	<b>31 498 535</b>	<b>177 036 356</b>

Le résultat par action se détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de la période	31 498 535	29 629 640
Nombre moyen des actions ordinaires	50 000 000	50 000 000
Résultat par action	0,630	0,593

### B.10 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Emprunts Attijari à moyen terme	0	2 034 102
Emprunts UIB à moyen terme	0	266 184
Emprunts Amen Banque à moyen terme	4 306 070	6 216 705
Emprunts BIAT à moyen terme	3 809 523	5 714 286
Emprunts Banque Zitouna à moyen terme	135 630	2 065 463
Emprunts Banque de Tunisie à moyen terme	2 405 000	3 145 000
<b>Total</b>	<b>10 656 223</b>	<b>19 441 740</b>

### B.11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs étrangers	32 135 046	9 311 623
Fournisseurs locaux	3 440 530	3 344 500
Fournisseurs effets à payer	4 966 765	2 242 595
Conversion fournisseurs étrangers	-12 796	-5 924
Fournisseurs factures non parvenues	138 831	60 087
<b>Total</b>	<b>40 668 376</b>	<b>14 952 881</b>

### B.12 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Personnel - Rémunération dues	371 138	204 225
Dividendes à payer	84 991	74 255
Etat, collectivités publiques	4 777 572	3 277 823
Charges à payer	2 306 787	2 166 228
Produits constatés d'avance	618 409	308 490
Sécurité sociale	879 758	709 265
Créditeurs divers -Sociétés du groupe	454 318	278 601
Autres comptes créditeurs	53 648	130 477
<b>Total</b>	<b>9 546 621</b>	<b>7 149 364</b>

### B.13 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Emprunts à moins d'un an	73 159 064	62 866 850
Découvert bancaire	562 337	1 214 172
Intérêts courus non échus	235 819	202 599
<b>Total</b>	<b>73 957 220</b>	<b>64 283 621</b>

**R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**

**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Chiffre d'affaires local	129 619 024	127 363 073
Chiffre d'affaires export	80 526 821	77 760 754
<b>Total</b>	<b>210 145 845</b>	<b>205 123 827</b>

**R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Ventes des déchet Aluminium	33 136	39 192
Résorption subvention d'investissement	4 656	4 667
Loyer et autres produits d'exploitation	224 174	272 150
<b>Total</b>	<b>261 966</b>	<b>316 009</b>

**R.3 VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Variation des produits finis	-2 937 870	2 066 672
Variation des encours	-432 870	971 279
<b>Total</b>	<b>-3 370 740</b>	<b>3 037 951</b>

**R.4 ACHAT DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Achats de matières premières	123 136 232	103 797 779
Achats de marchandises	12 521 493	6 511 349
Variation de stocks de matières premières et encours	-16 250 075	7 979 183
<b>Total</b>	<b>119 407 650</b>	<b>118 288 311</b>

**R.5 AUTRES APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Achats stockés autres approvisionnements	16 885 124	14 783 648
Achats non stockés de matières	5 616 288	5 419 208
Rabais, Remises et ristournes obtenus	-192 257	-157 589
<b>Total</b>	<b>22 309 155</b>	<b>20 045 267</b>

**R.6 CHARGES DE PERSONNEL**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges salariales	9 806 644	9 340 275
Charges patronales	1 681 392	1 470 307
Cotisations assurance groupe	90 139	77 330
<b>Total</b>	<b>11 578 175</b>	<b>10 887 912</b>

**R.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotation aux amortissements des immobilisations	2 554 566	2 523 655
Dotation aux provisions des immobilisations financières	145 871	7 400
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	8 666 842	3 788 970
Dotation aux provisions pour risques et charges	600 000	772 800
Reprise sur provision	-5 455 604	-2 597 888
<b>Total</b>	<b>6 511 675</b>	<b>4 494 937</b>

**R.8 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Locations	942 432	464 902
Entretien et réparations	1 024 857	377 489
Primes d'assurances	219 617	159 548
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 577 792	1 865 615
Publicité, publications, relations publiques	566 637	146 792
Dons et subvention	123 132	109 718
Mission, Voyages et déplacements	778 057	957 979
Transport	2 115 953	1 626 702
Réceptions	224 048	113 899
Frais postaux et frais de télécom	105 442	75 033
Frais bancaires	328 928	420 449
Jetons de présence	110 000	110 000
Impôts et taxes	1 709 664	1 668 873
Autres charges d'exploitation	1 362 885	2 117 482
<b>Total</b>	<b>11 189 444</b>	<b>10 214 481</b>

**R.9 CHARGES FINANCIERES NETTES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Intérêts bancaires	7 506 337	8 291 855
Intérêts sur escomptes	3 040 416	3 039 923
Pertes de change	553 925	215 535
Gains de change	-397 409	-1 064 544
Intérêts sur créances	-153 727	-120 871
<b>Total</b>	<b>10 549 542</b>	<b>10 361 898</b>

**R.10 PRODUITS DES PLACEMENTS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dividendes	1 205 731	1 596 802
Produits sur valeurs mobilières	3 387 440	5 234 159
Intérêts sur prêts accordés	3 512 838	447 809
<b>Total</b>	<b>8 106 009</b>	<b>7 278 770</b>

**R.11 AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits divers ordinaires	52 511	119 335
<b>Total</b>	<b>52 511</b>	<b>119 335</b>

**R.12 AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges diverses ordinaires	400 095	257 833
<b>Total</b>	<b>400 095</b>	<b>257 833</b>

**F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Stocks bruts »	64 555 001	84 175 817	-19 620 816

**F.2 VARIATION DES CREANCES**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Clients bruts »	83 514 014	78 518 635	4 995 379

**F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Autres actifs courants bruts »	19 701 034	23 498 904	-3 797 870

#### F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubrique « Fournisseurs »	40 668 376	14 952 881	25 715 495
Rubrique « Autres passifs courants »	9 546 621	7 149 364	2 397 257
Dividendes à payer			-10 736
Variation des intérêts courus non échus			33 220
<b>Total</b>	<b>50 214 997</b>	<b>22 102 245</b>	<b>28 135 236</b>

#### F.5 DECAISSEMENT AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Immobilisations incorporelles »	909 637	1 092 767	-183 130
Rubrique « Immobilisations corporelles »	65 432 278	71 160 459	-5 728 181
Ajustement lié à la cession d'immobilisations corporelles			-132 141
<b>Total</b>	<b>66 341 915</b>	<b>72 253 226</b>	<b>-6 043 452</b>

#### F.6 DECAISSEMENT AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Immobilisations financières »	28 728 662	38 693 108	-9 964 446
Ajustement lié à la cession d'immobilisations financières			-1 126 384
<b>Total</b>	<b>28 728 662</b>	<b>38 693 108</b>	<b>-11 090 830</b>

#### F.7 REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubrique "Emprunts"	10 656 223	19 441 740	-8 785 517
Emprunts à moins d'un an	73 159 064	62 866 850	10 292 214
Ajustement lié à l'encaissement provenant des emprunts			-224 208 055
<b>Total</b>	<b>83 815 287</b>	<b>82 308 590</b>	<b>-222 701 358</b>

#### F.8 ENCAISSEMENT PROVENANT DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique « Placements et autres actifs financiers »	70 558 710	79 111 188	-8 552 478
Ajustement lié aux décaissement relatifs aux placements			107 919 904
<b>Total</b>	<b>70 558 710</b>	<b>79 111 188</b>	<b>99 367 426</b>

### F.9 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2023
Banques	5 649 501
Caisse	690
Découvert bancaire	-1 214 172
<b>Total</b>	<b>4 436 019</b>

### F.10 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2024
Banques	9 067 744
Caisse	5 153
Découvert bancaire	-562 337
<b>Total</b>	<b>8 510 560</b>

## VIII. PARTIES LIEES

1. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 à la société CFI, un prêt d'un montant de 1 000 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 70 833 DT.
2. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 à la société TPR TRADE, un prêt d'un montant de 2 200 000 DT. Le solde restant au 31 décembre 2024 s'élève à 800 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 55 622 DT hors taxes.
3. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 des avances pour la société TPR GLASS. Le solde de la société TPR GLASS, au 31 décembre 2024, est débiteur de 2 850 000 DT.
4. La société TPR a souscrit courant l'année 2024 à des billets de trésorerie pour un montant global de 9 200 000 DT rémunérées au taux d'intérêt de TMM +2%. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
  - La société CFI pour un montant de 7 200 000 DT ;
  - La société MAGASIN GENERAL pour un montant de 2 000 000 DT ;
5. La société TPR a acquis au cours de l'exercice 2024 des parts sociales dans le capital de la société « Logistique Magasin général » pour un montant de 5 382 000 DT.
6. La société TPR a refacturé aux sociétés liées des produits d'activités annexes au titre de l'exercice 2024 qui se détaillent comme suit :

Société	Refacturation du loyer (en TTC)	Solde au 31/12/2024
CETRAM	4 571	36 330
INDINVEST	2 144	24 882
STE MONTFLEURY	2 858	0
TUNIS PARK SERVICE	0	163 876
CFI	1 715	19 211
T.P.R TRADE	5 713	0
TEC SOL	0	-2 972
CFI SICAR	2 382	-380 565
ITAL.SYSTEM	0	-651
TUNISIE CAR	0	9 748
STE LAAVAL Tunisie	0	59 746
PROCAN	0	1 041
TUNICAST	0	2 220
AGRONORD	0	100
STE.TUNISIA. ENERGY.ENVIRONNEMENT	0	26
ISICOM	0	480
STE CAG	0	230

7. La société TPR a cédé au cours de 2022 à la société TPR GLASS une ligne de production pour un montant de 3 449 426 DT TTC. Le solde de la société TPR GLASS s'élève au 31 décembre 2024 à 3 227 933 DT.
8. La société TPR a accordé au cours de 2022 à la société CETRAM, un prêt d'un montant de 3 000 000 DT. Le solde restant au 31 décembre 2024 s'élève à 1 500 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 120 000 DT hors taxes.
9. La société TPR a facturé à la société CFI, au cours de l'exercice 2024, des intérêts pour un montant annuel hors taxes de 300 000 DT au titre d'un prêt de 3 000 000 DT.
10. La société TPR a renouvelé, courant l'année 2024, la souscription à des billets de trésorerie pour un montant global de 64 600 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
  - La société CFI pour un montant de 46 500 000 DT ;
  - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 5 150 000 DT ;
  - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
  - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;
  - La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
  - La société MED INVEST COMPANY pour 7 000 000 DT ;
11. La société TPR a réalisé des opérations commerciales avec les autres sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

Société	Transaction au 31/12/2024 (en TTC)	Solde au 31/12/2024	Nature de l'opération
ALUFOND (fournisseur)	6 016 254	0	Transformation des déchets en aluminium
ALUCOLOR	2 262 971	0	Traitement de surface
PROFAL MAGHREB SPA	933 419	912 013	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	3 307 659	7 307 139	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 702 684	998 912	Achats accessoires, machines et équipements
LLOYD	394 932	-95 011	Frais d'assurance
SPEIA	578 484	-278 738	Travaux de sous-traitance et entretien
CETRAM (fournisseur)	1 456 808	-11 903	Travaux d'aménagement et services d'entretien et maintenance
CETRAM (Client)	2 630	2 630	Vente locale
SPI MONTFLEURY	674 203	725 306	Frais de loyer et d'électricité des dépôts
SUPERTOOURS	275 656	-8 255	Achats de billets de voyage
METAL GLASS (client)	526 891	1 226 715	Ventes locales
TPR AFRIQUE	0	51 669	Vente à l'export
METCNAL (fournisseur)	830 460	-190 348	Acquisition des outillages industriels des pièces de rechanges et des consommables
METCNAL (client)	429 482	223 351	Vente à l'export
Logistique Magasin Général	683 882	64 363	Services de transport de marchandises
CAG	171 281	-186 845	Mise à disposition de personnel
TPR GLASS	898 723	0	Achats de matière première
TANIT MILLING	254 796	46 899	Produits de loyer et d'électricité des dépôts

**IX. SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION**

TPR SA  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

**SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**  
(Exprimé en dinars)

Produits	2024	2023	Charges	2024	2023	Soldes	2024	2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	210 407 811	205 439 836	Achat consommés ou (Déstockage de production)	141 716 805	138 333 578		213 778 551	202 401 885
Production stockée	3 370 740	-3 037 951						
Production immobilisée								
<b>Total</b>	<b>213 778 551</b>	<b>202 401 885</b>	<b>Total</b>	<b>141 716 805</b>	<b>138 333 578</b>	<b>• Production</b>	<b>213 778 551</b>	<b>202 401 885</b>
<b>Production</b>	213 778 551	202 401 885	Achat consommés	141 716 805	138 333 578	<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>72 061 746</b>	<b>64 068 307</b>
<b>Marge sur coût matière</b>	72 061 746	64 068 307	Autres charges externes	9 479 780	8 545 608		62 581 966	55 522 699
Quote-Part Subvention d'investissement							0	0,000
<b>Total</b>	<b>72 061 746</b>	<b>64 068 307</b>	<b>Total</b>	<b>9 479 780</b>	<b>8 545 608</b>	<b>• Valeur Ajoutée brute</b>	<b>62 581 966</b>	<b>55 522 699</b>
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	62 581 966	55 522 699	Impôts et taxes	1 709 664	1 668 873			
			Charges de personnel	11 578 175	10 887 912			
<b>Total</b>	<b>62 581 966</b>	<b>55 522 699</b>	<b>Total</b>	<b>13 287 839</b>	<b>12 556 785</b>	<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	<b>49 294 127</b>	<b>42 965 914</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	49 294 127	42 965 914	Autres charges ordinaires	400 095	257 833			
Autres produits ordinaires	52 511	119 335	Charges financières	10 549 542	10 361 898			
Produits des placements	8 106 009	7 278 770	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 511 675	4 494 937			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	8 492 800	5 619 711			
<b>Total</b>	<b>57 452 647</b>	<b>50 364 019</b>	<b>Total</b>	<b>25 954 112</b>	<b>20 734 379</b>	<b>• Résultat net de l'exercice</b>	<b>31 498 535</b>	<b>29 629 640</b>

## X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	Valeur Totale	Tirés	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>Engagements donnés :</b>						
<b>a) Garanties personnelles</b>						
- Cautionnement						
- Aval	-					
- Autres Garanties						-
<b>b) Garantie réelle</b>						
- Hypothèque	22 114 500	ATB-AMEN BANK				-
- Nantissement ATB						
- Nantissement BTL	-					
- Nantissement BNA						
c) Effets escomptés non échus	32 469 599	AB-BIAT-BT-UBCI				-
d) engagement par signature						
d) Garantie données ( banque)	1 970 000					
d) Garantie données autres que banque						
e) Mobilisations des créances nées sur l'étranger	-					
f) Abandon des créances	-					
g) Emprunt sous forme de billet de trésorerie						
<b>Total</b>	<b>56 554 099</b>					-
<b>Engagements reçus</b>						
<b>a) Garanties :</b>						
- Cautions	250 185					-
- Aval et acceptation						-
- Autres Garanties ( Bons de Trésors)						
<b>b) Garantie réelle</b>						
- Hypothèque						
- Nantissement						
c) Effets escomptés non échus						
d) Créance à l'exportation mobilisées						
e) Abandon des créances						
<b>Total</b>	<b>250 185</b>	-	-	-	-	-
<b>3 - Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,  
Rue des usines Z.I Sidi Rezig  
2033 Megrine*

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »** (la « société ») comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	315 006 803 TND
Un chiffre d'affaires de .....	210 145 845 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	31 498 535 TND

A notre avis, les états financiers de la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés d'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### **▪ Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 210 145 845 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

*Risque identifié :*

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2024 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

*Notre réponse à ce risque :*

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 30 Avril 2025**

**Les Co-commissaires aux Comptes**

**InFirst Auditors**  
**Mohamed Triki**

**Yassine BEN GHORBAL**

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2024**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,  
Rue des usines Z.I Sidi Rezig  
2033 Megrine*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2024**

Votre conseil d'administration nous a avisés de l'existence de nouvelles conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 qui se détaillent comme suit :

1. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 à la société CFI, un prêt d'un montant de 1 000 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 70 833 DT hors taxes.
2. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 à la société TPR TRADE, un prêt d'un montant de 2 200 000 DT. Le solde restant au 31 décembre 2024 s'élève à 800 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 55 622 DT hors taxes.
3. La société TPR a accordé au cours de l'exercice 2024 des avances pour la société TPR GLASS. Le solde de la société TPR GLASS, au 31 décembre 2024, est débiteur de 2 850 000 DT.
4. La société TPR a souscrit courant l'année 2024 à des billets de trésorerie pour un montant global de 9 200 000 DT rémunérées au taux d'intérêt de TMM +2%. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
  - La société CFI pour un montant de 7 200 000 DT ;
  - La société MAGASIN GENERAL pour un montant de 2 000 000 DT ;
5. La société TPR a acquis au cours de l'exercice 2024 des parts sociales dans le capital de la société « Logistique Magasin général » pour un montant de 5 382 000 DT.

## II. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elles sont présentées ci-après :

6. La société TPR a refacturé aux sociétés liées des produits d'activités annexes au titre de l'exercice 2024 qui se détaillent comme suit :

Société	Refacturation du loyer (en TTC)	Solde au 31/12/2024
CETRAM	4 571	36 330
INDINVEST	2 144	24 882
STE MONTFLEURY	2 858	0
TUNIS PARK SERVICE	0	163 876
CFI	1 715	19 211
T.P.R TRADE	5 713	0
TEC SOL	0	-2 972
CFI SICAR	2 382	-380 565
ITAL.SYSTEM	0	-651
TUNISIE CAR	0	9 748
STE LAAVAL Tunisie	0	59 746
PROCAN	0	1 041
TUNICAST	0	2 220
AGRONORD	0	100
STE.TUNISIA. ENERGY.ENVIRONNEMENT	0	26
ISICOM	0	480
STE CAG	0	230

7. La société TPR a cédé au cours de 2022 à la société TPR GLASS une ligne de production pour un montant de 3 449 426 DT TTC. Le solde de la société TPR GLASS s'élève au 31 décembre 2024 à 3 227 933 DT.
8. La société TPR a accordé au cours de 2022 à la société CETRAM, un prêt d'un montant de 3 000 000 DT. Le solde restant au 31 décembre 2024 s'élève à 1 500 000 DT. Les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 120 000 DT hors taxes.
9. La société TPR a facturé à la société CFI, au cours de l'exercice 2024, des intérêts pour un montant annuel hors taxes de 300 000 DT au titre d'un prêt de 3 000 000 DT.
10. La société TPR a renouvelé, courant l'année 2024, la souscription à des billets de trésorerie pour un montant global de 64 600 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
- La société CFI pour un montant de 46 500 000 DT ;
  - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 5 150 000 DT ;
  - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
  - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;

- La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
- La société MED INVEST COMPANY pour 7 000 000 DT ;

11. La société TPR a réalisé des opérations commerciales avec les autres sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

Société	Transaction au 31/12/2024 (en TTC)	Solde au 31/12/2024	Nature de l'opération
ALUFOND (fournisseur)	6 016 254	0	Transformation des déchets en aluminium
ALUCOLOR	2 262 971	0	Traitement de surface
PROFAL MAGHREB SPA	933 419	912 013	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	3 307 659	7 307 139	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 702 684	998 912	Achats accessoires, machines et équipements
LLOYD	394 932	-95 011	Frais d'assurance
SPEIA	578 484	-278 738	Travaux de sous-traitance et entretien
CETRAM (fournisseur)	1 456 808	-11 903	Travaux d'aménagement et services d'entretien et maintenance
CETRAM (Client)	2 630	2 630	Vente locale
SPI MONTFLEURY	674 203	725 306	Frais de loyer et d'électricité des dépôts
SUPERTOOURS	275 656	-8 255	Achats de billets de voyage
METAL GLASS (client)	526 891	1 226 715	Ventes locales
TPR AFRIQUE	0	51 669	Vente à l'export
METCNAL (fournisseur)	830 460	-190 348	Acquisition des outillages industriels des pièces de rechanges et des consommables
METCNAL (client)	429 482	223 351	Vente à l'export
Logistique Magasin Général	683 882	64 363	Services de transport de marchandises
CAG	171 281	-186 845	Mise à disposition de personnel
TPR GLASS	898 723	0	Achats de matière première
TANIT MILLING	254 796	46 899	Produits de loyer et d'électricité des dépôts

### III. Obligations et engagements envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération annuelle nette du président du conseil d'administration, au titre des missions spéciales, a été fixée par décision du conseil d'administration du 06 juin 2023 pour un montant net de 130 000 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant de 500 litres et d'une ligne téléphonique. La rémunération brute perçue au cours de l'exercice 2024 s'élève à 191 100 DT.
2. La rémunération annuelle nette du premier directeur général partant à la retraite, telle que fixée initialement par le conseil d'administration 07 juillet 2022, s'élève à 48 000 DT par an. Il bénéficie

en outre d'un quota de carburant de 280 litres et d'une ligne téléphonique, et de la prise en charge de la sécurité sociale. La rémunération brute perçue au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, s'élève à 44 167 DT.

3. La rémunération annuelle nette du second directeur général, telle que fixée initialement par le conseil d'administration le 12 juin 2024, s'élève à 60 000 DT par an. Il bénéficie également d'un quota de carburant de 200 litres et d'une ligne téléphonique et une voiture de fonction. La rémunération brute perçue au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2024, s'élève à 30 251 DT.
4. Le directeur général actuel a été nommé par le conseil d'administration le 05 Novembre 2024 qui a délégué à son président la fixation de sa rémunération et avantages. La rémunération brute perçue au cours du mois de décembre 2024, est de 11 309 DT.

#### **IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants**

- La somme allouée aux membres du conseil d'administration de la société au titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mai 2024 à un montant global de 80 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société au titre de rémunérations a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mai 2024 à un montant global de 30 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires les remarques à vous faire sur ce point particulier.

**Fait à Tunis, le 30 Avril 2025**

**Les Co-commissaires aux Comptes**

**InFirst Auditors**  
**Mohamed Triki**

**Yassine BEN GHORBAL**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications**

**« SO.TE.TEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Wadi TRABELSI.

**BILAN**

Arrêté au 31/12/2024  
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>9 578 907</b>	<b>9 482 509</b>
Immobilisations incorporelles		1 418 247	1 391 155
Moins : amortissements		-1 337 476	-1 307 031
		<b>80 770</b>	<b>84 124</b>
Immobilisations corporelles		30 710 274	29 907 619
Moins : amortissements		-21 579 039	-20 861 179
	A-1	<b>9 131 235</b>	<b>9 046 439</b>
Immobilisations financières		899 965	885 009
Moins : provisions		-533 064	-533 064
	A-2	<b>366 902</b>	<b>351 946</b>
Autres actifs non courants		876 921	861 558
Moins : provisions		-855 103	-819 366
	A-3	<b>21 817</b>	<b>42 192</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9 600 724</b>	<b>9 524 701</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		7 519 648	7 568 808
Moins : provisions		-1 180 131	-1 223 720
	A-4	<b>6 339 517</b>	<b>6 345 087</b>
Clients & comptes rattachés		62 376 250	68 286 726
Moins : provisions		-10 954 136	-10 120 643
	A-5	<b>51 422 114</b>	<b>58 166 083</b>
Autres actifs courants		11 438 412	11 590 938
Moins : provisions		-846 718	-941 145
	A-6	<b>10 591 694</b>	<b>10 649 793</b>
Placements et autres actifs financiers		9 863 610	7 773 704
Moins : provisions		0	0
	A-7	<b>9 863 610</b>	<b>7 773 704</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	1 778 518	2 092 124
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>79 995 453</b>	<b>85 026 790</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>89 596 177</b>	<b>94 551 491</b>

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		2 346 316	2 095 226
Autres capitaux propres		926 518	932 584
Résultats reportés		2 498 506	1 143 212
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>28 955 340</b>	<b>27 355 022</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	P-2	<b>4 103 909</b>	<b>3 878 594</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>33 059 249</b>	<b>31 233 616</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	P-3-1	519 713	771 542
Provisions	P-3-2	951 240	885 212
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 470 953</b>	<b>1 656 754</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	28 519 498	27 279 074
Autres passifs courants	P-5	21 931 399	26 500 881
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	4 615 078	7 881 167
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>55 065 975</b>	<b>61 661 122</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>56 536 928</b>	<b>63 317 875</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>89 596 177</b>	<b>94 551 491</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
 Arrêté au 31/12/2024  
 (Exprimé en dinar tunisien)

		31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>R-1</b>		
Ventes, travaux & services	R-1-1	70 765 543	64 925 872
Autres produits d'exploitation	R-1-2	1 100 619	1 559 963
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>71 866 163</b>	<b>66 485 835</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>R-2</b>		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	40 296 941	37 599 612
Charges de personnel	R-2-2	18 165 262	16 312 093
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	2 616 935	3 084 419
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 659 673	4 510 089
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>65 738 811</b>	<b>61 506 213</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>R-3</b>	<b>6 127 351</b>	<b>4 979 622</b>
Charges financières nettes	R-3-1	-2 266 884	-2 174 329
Produits des placements	R-3-2	981 385	833 706
Autres gains ordinaires	R-3-3	454 547	601 898
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-43 935	-146
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>5 252 464</b>	<b>4 240 750</b>
Impôt sur les bénéfices	R-4	-1 148 555	-362 156
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>4 103 909</b>	<b>3 878 594</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>4 103 909</b>	<b>3 878 594</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31/12/2024

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>84 701 307</b>	<b>51 830 240</b>
Clients	83 673 961	50 900 835
Produits divers ordinaires	1 027 346	929 405
<b>Décaissements</b>	<b>75 670 981</b>	<b>51 788 810</b>
Fournisseurs	55 123 501	32 302 066
Personnel	14 639 462	12 715 855
Etat et collectivités publiques	4 560 920	4 896 226
Autres décaissements	1 347 098	1 874 663
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>9 030 326</b>	<b>41 430</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>451 226</b>	<b>578 989</b>
Cessions d'Immobilisations	451 226	578 989
<b>Décaissements</b>	<b>1 630 696</b>	<b>1 770 140</b>
Acquisition immobilisations incorporelles	27 092	59 126
Acquisition immobilisations corporelles	1 603 605	1 711 014
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-1 179 471</b>	<b>-1 191 151</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>50 735</b>	<b>61 214</b>
Emprunts bancaires	0	0
Avances à régulariser	50 735	61 214
<b>Décaissements</b>	<b>4 983 674</b>	<b>3 032 559</b>
Emprunts et Leasing	286 396	752 239
Dividendes et Jetons de présence	2 391 337	58 600
Avances à régulariser	39 057	47 390
Charges Financières	2 266 884	2 174 329
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-4 932 940</b>	<b>-2 971 344</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>2 917 916</b>	<b>-4 121 065</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-5 502 619</b>	<b>-1 381 554</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-2 584 703</b>	<b>-5 502 619</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2024

## 1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

### 1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

### 1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 20%.

## 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

### 2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

### 2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

### **2.2.1 Les immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

### **2.2.2 Les placements à court terme**

Les placements à court terme sont composés des parts de FCP. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

### **2.2.3 Comptabilisation des stocks**

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

### **2.2.4 Comptabilisation des revenus**

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2024 la somme de **9 131 235 DT** contre **9 046 439 DT** au 31/12/2023.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Amortissements	V.N 31-12-24	V.N 31-12-23
- Terrains	1 420 010	0	1 420 010	1 420 010
- Constructions	9 447 349	4 692 708	4 754 640	4 643 990
- AAI	382 870	374 344	8 526	7 358
- Mat & Outillages	10 276 259	9 776 835	499 424	714 536
- Mat de Transport	6 529 406	4 302 666	2 226 740	2 009 871
- Matériels informatiques et M.M.B	2 654 381	2 432 486	221 895	250 674
<b>Total</b>	<b>30 710 274</b>	<b>21 579 039</b>	<b>9 131 235</b>	<b>9 046 439</b>

### A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **366 902 DT** au 31/12/2024 contre **351 946 DT** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Dépréciations	V.N 31-12-24	V.N 31-12-23
- Actions libérées	892 420	533 064	359 357	344 401
- Dépôts et cautionnements	7 545	0	7 545	7 545
<b>Total</b>	<b>899 965</b>	<b>533 064</b>	<b>366 902</b>	<b>351 946</b>

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-24	V.N 31-12-23
CERA	1 000	6,25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
S R S (1)	150 000	50	150 000	0	0
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3		253 421	253 421
TOPNET	79	0		79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	0	0
Connect Optique et Maintenance (France) : 4500 Euro	14 956	90		14 956	0
<b>Total</b>	<b>892 420</b>		<b>533 064</b>	<b>359 357</b>	<b>344 401</b>

(1) La SRS est en cours de liquidation

### A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2024 la somme de **21 817 DT** contre **42 192 DT** au 31/12/2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	876 921	861 558
Moins résorptions	-855 103	-819 366
<b>Totaux</b>	<b>21 817</b>	<b>42 192</b>

### A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2024 un montant net de **6 339 517 DT** contre **6 345 087 DT** au 31/12/2023.

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>		<b>V.nette 31-12-24</b>	<b>V.nette 31-12-23</b>
	<b>V. Brute</b>	<b>Dépréciation</b>		
Matières premières	7 292 026	-1 088 429	6 203 597	6 202 687
Matières consommables	135 449	-77 358	58 091	74 258
Fournitures	34 944	0	34 944	31 341
Pièces de rechanges	57 228	-14 344	42 884	36 801
<b>Totaux</b>	<b>7 519 648</b>	<b>-1 180 131</b>	<b>6 339 517</b>	<b>6 345 087</b>

### A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2024 à **51 422 114 DT** contre **58 166 083 DT** au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Créances facturées	19 282 084	31 093 756
- Créances retenues de garantie	5 080 207	4 421 588
- Créances à facturer	38 013 958	32 771 382
<b>Totaux des créances avant provisions</b>	<b>62 376 249</b>	<b>68 286 726</b>
Provisions pour créances douteuses	-10 954 136	-10 120 643
<b>Totaux des créances après provisions</b>	<b>51 422 114</b>	<b>58 166 083</b>

#### **A-6 Autres Actifs Courants**

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2024 un solde de **10 591 694 DT** contre **10 649 793 DT** au 31/12/2023. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Fournisseur Av&Acomptes versés/commande	66 670	37 057
- Personnel, avances et acomptes	356 562	330 921
- Organismes représentant le personnel	55 665	74 234
- TVA déductible /Succursale	13 683	10 383
- Débiteurs divers	1 708 092	1 512 297
- Crédit d'impôts	9 128 116	9 527 386
- Charges constatées d'avance	109 623	29 660
- Compte d'attente actif	0	69 000
- Moins provisions	-846 718	-941 145
<b>Totaux</b>	<b>10 591 694</b>	<b>10 649 793</b>

#### **A-7 Placements et Autres Actifs Financiers**

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2024 un solde de **9 863 610 DT** contre **7 773 704 DT** au 31/12/2023. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Régie d'avances et d'accréditifs	31 186	42 863
- Placements (Actions Sicav)	0	10 841
- Placements (FCP AMANETT et SALAMETT CAP)	32 425	0
- Placements	9 800 000	7 720 000
<b>Totaux</b>	<b>9 863 610</b>	<b>7 773 704</b>

#### **A-8 Liquidités et Equivalents de Liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2024 un solde débiteur de **1 778 518 DT** contre **2 092 124 DT** au 31/12/2023.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Banques	1 753 900	1 919 573
- C C P	22 640	170 146
- Caisses	1 978	2 405
<b>Totaux</b>	<b>1 778 518</b>	<b>2 092 124</b>

### **P-1 Capitaux Propres**

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **28 955 340 DT** au 31/12/2024 contre **27 355 022 DT** au 31/12/2023.

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	2 346 316	2 095 226
- Autres capitaux propres	926 518	932 584
- Résultats reportés	2 498 506	1 143 212
<b>Totaux</b>	<b>28 955 340</b>	<b>27 355 022</b>

### **P-1-1 Capital Social**

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<b>Actionnaires</b>	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	65%

### **P-2 Résultat de l'exercice**

Le résultat au 31/12/2024 net d'impôts est bénéficiaire de **4 103 909 DT** contre un bénéfice de **3 878 594 DT** au 31/12/2023.

### **P-3-1 Emprunts**

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2024 la somme de **519 713 DT** contre **771 542 DT** au 31/12/2023.

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Emprunt leasing	482 507	734 336
- Dépôts et cautionnement	37 206	37 206
<b>Totaux</b>	<b>519 713</b>	<b>771 542</b>

### **P-3-2 Provisions**

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2024 la somme de **951 240 DT** contre **885 212 DT** au 31/12/2023.  
Il se détaille comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Provisions pour risque fiscal	426 827	353 208
- Provisions affaires contentieuses	52 199	59 790
- Provisions pénalité de retard marche SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5% marché SNCFT	208 600	208 600
<b>Totaux</b>	<b>951 240</b>	<b>885 212</b>

#### **P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés**

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2024 un solde de **28 519 498 DT** contre **27 279 074 DT** au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	12 793 682	9 210 561
- Fournisseurs "effets à payer"	14 068 157	15 773 791
- Fournisseurs "factures à établir"	1 657 659	2 294 722
<b>Totaux</b>	<b>28 519 498</b>	<b>27 279 074</b>

#### **P-5 Autres Passifs Courants**

Ce poste présente un solde de **21 931 399 DT** au 31/12/2024 contre **26 500 881 DT** au 31/12/2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Clients créditeurs :</b>	<b>684 732</b>	<b>705 664</b>
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	416 423	437 355
<b>- Personnel et comptes rattachés</b>	<b>2 747 872</b>	<b>2 396 610</b>
<b>- Etat et collectivités publiques</b>	<b>625 417</b>	<b>677 686</b>
Autres impôts et taxes à payer	237 623	202 466
Etat, déclarations à payer	387 794	475 220
<b>- Etat, taxes / chiffre d'affaires</b>	<b>8 741 310</b>	<b>8 250 686</b>
<b>- Créditeurs divers</b>	<b>8 449 813</b>	<b>13 788 003</b>
<b>- Dividendes et jetons de présence</b>	<b>682 254</b>	<b>682 231</b>
<b>Totaux</b>	<b>21 931 399</b>	<b>26 500 881</b>

#### **P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers**

Ce poste présente un solde de **4 615 078 DT** au 31/12/2024 contre **7 881 167 DT** au 31/12/2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>-Concours bancaires</b>	<b>4 363 221</b>	<b>7 594 743</b>
<b>-Echéances à -d'un an</b>	<b>251 857</b>	<b>286 424</b>
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	790	790
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	251 066	285 634
<b>Totaux</b>	<b>4 615 078</b>	<b>7 881 167</b>

### **P-7 Engagements Hors Bilan**

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2024 est de **19 581 741 DT**.  
Le détail de ces engagements se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Cautions provisoires	75 950	1 025 390
- Cautions définitives	16 701 123	16 102 835
- Cautions d'avances	1 203 577	764 793
- Cautions de garantie	1 554 131	1 742 391
- Cautions Douanières	46 960	46 960
<b>Total</b>	<b>19 581 741</b>	<b>19 682 369</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2024 un solde de **71 866 163 DT** contre **66 485 835 DT** au 31/12/2023 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2024	31/12/2023
- Ventes, travaux & services locaux	68 775 632	62 735 314
- Ventes, travaux & services à l'export	1 989 912	2 190 558
- Autres produits d'exploitation	1 100 619	1 559 963
<b>Totaux</b>	<b>71 866 163</b>	<b>66 485 835</b>

### R-1-1 Répartition du Chiffre d'Affaires par activité

La répartition du Chiffre d'Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Réseau d'accès	37 896 832	28 690 093	9 206 739
- CORE & WIRELESS	8 234 435	8 807 123	-572 688
- SERVICE CONVERGENTS	22 388 700	24 829 418	-2 440 718
- FORMATION	255 664	408 679	-153 015
- EXPORT	1 989 912	2 190 558	-200 646
<b>Totaux</b>	<b>70 765 543</b>	<b>64 925 872</b>	<b>5 839 672</b>

### R-1-2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2024 un solde de **1 100 619 DT** contre **1 559 963 DT** au 31/12/2023 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	494 087	494 156
Autres revenus non affectés aux activités professionnelles	25 782	0
Jetons de présence & rémunérations d'administrateurs, gérants	9 375	7 500
Reprises sur provision	303 175	706 381
Transfert de charge	268 201	351 926
<b>Totaux</b>	<b>1 100 619</b>	<b>1 559 963</b>

### R-2 Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **65 738 811 DT** au 31/12/2024 contre **61 506 213 DT** au 31/12/2023 et elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2024	31/12/2023
- Achats consommés	40 296 941	37 599 612
- Charges de personnel	18 165 262	16 312 093
- Dotations aux amortissements et aux provisions	2 616 935	3 084 419
- Autres charges d'exploitation	4 659 673	4 510 089
<b>Totaux</b>	<b>65 738 811</b>	<b>61 506 213</b>

### **R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés**

Ce poste présente un solde de **40 296 941 DT** au 31/12/2024 contre **37 599 612 DT** au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Achats consommés	24 603 723	25 501 877
- Achats de carburants et lubrifiants	973 341	931 147
- Charges de sous-traitance	14 719 878	11 166 588
<b>Totaux</b>	<b>40 296 941</b>	<b>37 599 612</b>

### **R-2-2 Charges de Personnel**

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2024 un montant de **18 165 262 DT** contre **16 312 093 DT** au 31/12/2023. Ces charges sont détaillées comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Salaires, compléments, indemnités & primes	15 297 244	13 592 351
- Charges sociales	2 868 017	2 719 742
<b>Total</b>	<b>18 165 262</b>	<b>16 312 093</b>

### **R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **2 616 935 DT** contre **3 084 419 DT** au 31/12/2023. Ce solde se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 516 520	1 660 439
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	35 737	47 933
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	833 492	590 000
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	73 619	142 276
- Dotations aux provisions affaires contentieux	52 199	59 790
- Dotations aux provisions pour dépréciation actifs courant	0	337 203
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	105 369	246 779
<b>Total</b>	<b>2 616 935</b>	<b>3 084 419</b>

### **R-2-4 Autres Charges d'Exploitation**

Ce poste présente un solde de **4 659 673 DT** au 31/12/2024 contre un montant de **4 510 089 DT** au 31/12/2023 et qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Loyers	247 525	190 323
- Primes d'assurances	402 833	315 993
- Communications et publicités	342 744	366 424
- Déplacement du personnel	156 116	128 799
- Formations du personnel	46 166	148 093
- Honoraires	507 456	502 816
- Location main d'œuvre	209 447	203 092
- Etudes et expertises	98 495	226 425
- Missions, réceptions, restauration	199 414	185 473
- Autres	344 051	195 932
- Assistance technique	65 801	299 199
- Entretien et réparations	347 908	311 214
- Dons et subventions au personnel	363 755	325 294
- Impôt, taxes et versements assimilés	1 142 575	969 202
- Charges diverses	185 387	141 809
<b>Totaux</b>	<b>4 659 673</b>	<b>4 510 089</b>

### **R-3 Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **6 127 351 DT** au 31/12/2024 contre un bénéfice de **4 979 622 DT** au 31/12/2023.

#### **R-3-1 Charges Financières Nettes**

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2024 est de **2 266 884 DT** contre **2 174 329 DT** au 31/12/2023.

#### **R-3-2 Produits des placements**

Le solde de ce poste s'élève à **981 385 DT** au 31/12/2024 contre **833 706 DT** au 31/12/2023.

#### **R-3-3 Autres Gains Ordinaires**

Le solde de ce poste est de **454 547 DT** au 31/12/2024 contre **601 898 DT** au 31/12/2023.

#### **R-3-4 Autres Pertes Ordinaires**

Le solde de ce poste est de **43 935 DT** au 31/12/2024 contre **146 DT** au 31/12/2023.

### **R-4 Impôt sur le Résultat**

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
- Résultat comptable avant impôt	5 252 464	4 240 750
- Impôt sur les sociétés	-1 148 555	-362 156
<b>Résultat Net</b>	<b>4 103 909</b>	<b>3 878 594</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2024 est positive de **2 917 916 DT** contre une variation négative de **4 121 065 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 030 326	41 430
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 179 471	-1 191 151
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-4 932 940	-2 971 344
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>2 917 916</b>	<b>-4 121 065</b>

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	SOLDES	31/12/2024	31/12/2023
Ventes travaux & services	70 765 543	64 925 872	Coût de production	40 296 941	37 599 612	Marge sur Coût Matières	30 468 602	27 326 260
Marge sur Coût Matières	30 468 602	27 326 260	Autres charges externes	3 517 098	3 540 887	Valeur ajoutée brute	26 951 505	23 785 372
Valeur ajoutée brute	26 951 505	23 785 372	Impôts et taxes	1 142 575	969 202			
			Charges de personnel	18 165 262	16 312 093	Excédent brut d'exploitation	7 643 667	6 504 078
Excédent brut d'exploitation	7 643 667	6 504 078	Autres charges ordinaires	43 935	146			
Autres produits	1 100 619	1 559 963	Charges financières	2 266 884	2 174 329			
Produits financiers	981 385	833 706	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 616 935	3 084 419			
Autres Gains ordinaires	454 547	601 898	Impôt sur les sociétés	1 148 555	362 156			
						<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>4 103 909</b>	<b>3 878 594</b>
Effet positif des modifications comptables								
<b>Totaux</b>	<b>10 180 218</b>	<b>9 499 644</b>	<b>Totaux</b>	<b>6 076 309</b>	<b>5 621 050</b>			

### Tableau des immobilisations et des amortissements

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTION	MAT. ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B	MAT.INFORMAT	AAI	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	Logiciel En cours	MAT.INF. EN COURS	TOTAUX (TND)
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2024</b>	1 420 010	9 062 257	10 125 023	6 309 309	938 352	1 617 787	380 694	570 586	790 568	30 000	54 190	31 298 775
<b>IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2024</b>		385 092	314 385	855 657	310	45 985	2 175	27 092				1 630 696
<b>CESSIONS EN 2024</b>			-163 148	-635 560		-2 241						-800 949
<b>Transfert</b>								30 000		-30 000		0
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2024</b>	1 420 010	9 447 349	10 276 259	6 529 407	938 662	1 661 530	382 870	627 678	790 568	0	54 190	32 128 522
<b>AMORTISSEMENTS AU 01/01/2024</b>		4 418 267	9 410 487	4 299 436	870 453	1 489 198	373 336	516 463	790 568	0	0	22 168 210
<b>DOTATIONS 2024</b>		274 441	529 497	607 515	11 722	61 891	1 008	30 445	0			1 516 520
<b>CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2024</b>			-163 148	-604 286		-780						-768 215
<b>AMORTISSEMENTS AU 31-12-2024</b>		4 692 709	9 776 836	4 302 665	882 175	1 550 310	374 344	546 908	790 568	0	0	22 916 515
<b>VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-2024</b>	1 420 010	4 754 640	499 423	2 226 742	56 487	111 220	8 526	80 770	0	0	54 190	9 212 007



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A) », arrêtés au 31 décembre 2024. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 89 596 177 dinars, un bénéfice de 4 103 909 dinars et une trésorerie négative à la fin de la période de 2 584 703 dinars.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL S.A » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

- suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
  - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
  - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
  - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
  - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
  - Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2025

**P/ Le Groupement**

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

**Wadi TRABELSI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »**

Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :

- Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>. Le loyer annuel de l'exercice 2024 s'est élevé à 39 582 DT en hors taxes.
- Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2024 s'est élevé à 226 821 DT en hors taxes.
- Une surface d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> d'un immeuble sis à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2024 s'est élevé à 13 903 DT en hors taxes.
- Une superficie de 30 m<sup>2</sup> de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2024 s'est élevé à 10 017 DT en hors taxes.

## **2. Conventions avec la société « ATI »**

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2024 pour un montant de 517 519 DT, dont 84 257 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

## **3. Conventions avec la société « SRS »**

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2024 à concurrence de 7 002 DT.

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 27 106 DT constatée au niveau du compte "Client", depuis l'exercice 2003, et totalement provisionnée au 31/12/2024.

## **II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration réuni en date de la 15/12/2022 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
  - Une rémunération fixe mensuelle nette de 9 000 Dinars servie sur 12 mois.
  - Une rémunération annuelle variable nette (30% du montant de la rémunération annuelle nette) à attribuer sur la base des performances réalisées par rapport aux objectifs tracés par le conseil d'administration.
  - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
    - Une Voiture de fonction.
    - L'équivalent de 450 litres de carburant par mois.
    - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
    - Frais de téléphone mobile à raison de 75 DT par mois.
    - Assurance groupe.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

Les jetons de présences de l'exercice 2023, distribués selon la décision de l'AGO du 28 Juin 2024 totalisent un montant brut de 77 000 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023, décidée par l'AGO du 28 Juin 2024 totalisent un montant annuel brut de 19 500 Dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2025

### **P/ Le Groupement**

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

**Wadī TRABELSI**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **DELICE HOLDING SA**

**Siège social :** Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	Réserve légale		12 938 001	11 176 534
	B-1	-	-	Résultats Reportés		523 513	798 413
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		644 195	632 903	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>562 534 458</b>	<b>561 047 891</b>
Moins : amortissements		(476 821)	(358 780)				
	B-2	<b>167 374</b>	<b>274 123</b>	Résultat de l'exercice		58 901 016	34 430 924
Immobilisations financières		573 173 188	573 173 188	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	B-8	<b>621 435 474</b>	<b>595 478 815</b>
Moins : Provisions		-	-	<b>PASSIFS</b>			
	B-3	<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>573 340 562</b>	<b>573 447 311</b>	Provisions pour risques et charges		612 224	517 474
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 408 476	1 494 694	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	30 170	371 831
Autres Actifs courants	B-5	35 173 710	15 276 363	Autres passifs courants	B-10	1 637 294	1 440 027
Placements et autres actifs financiers	B-6	12 914 633	7 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	877 781	589 779				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>50 374 600</b>	<b>24 360 836</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 279 688</b>	<b>2 329 332</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>623 715 162</b>	<b>597 808 147</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>623 715 162</b>	<b>597 808 147</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	58 382 497	34 179 018
Management fees	R-2	3 350 000	2 556 041
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>61 732 497</b>	<b>36 735 059</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	116 172	193 069
Charges de Personnel	R-4	2 058 078	1 737 080
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	212 790	172 651
Autres Charges d'exploitation	R-6	569 772	559 750
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 956 813</b>	<b>2 662 550</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>58 775 684</b>	<b>34 072 509</b>
Charges financières		(215)	(1 687)
Produits financiers	R-7	733 151	424 710
Autres gains ordinaires		31 709	4 370
Autres pertes ordinaires	R-8	(372 444)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>59 167 884</b>	<b>34 499 902</b>
Impôt sur les bénéfices		(232 059)	(57 482)
Contribution Sociale de Solidarité		(34 809)	(11 496)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>58 901 016</b>	<b>34 430 924</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		58 901 016	34 430 924
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	212 790	172 651
* Variation des :			
Créances	F-1	86 219	(481 884)
Autres actifs courants	F-1	(19 897 347)	(5 411 083)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(341 661)	(48 869)
Autres passifs courants	F-1	197 268	168 031
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>39 158 285</b>	<b>28 829 770</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(11 292)	(125 450)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(11 292)</b>	<b>(125 450)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>	<b>B-6</b>	<b>(5 914 633)</b>	<b>(7 000 000)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	B-8	(32 944 357)	(23 231 239)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(32 944 357)</b>	<b>(23 231 239)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(288 002)</b>	<b>(1 526 919)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	589 779	2 116 698
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	877 781	589 779

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme, faisant appel public à l'épargne, constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
<b>Total</b>				<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2024 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### ***(3)- Les revenus***

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

**V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2024 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2023	35 218	(35 218)	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

**(B-2)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2023	632 903	(358 780)	274 123
- Acquisitions de l'exercice	11 292	-	11 292
- Amortissements de l'exercice	-	(118 041)	(118 041)
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>644 195</u>	<u>(476 821)</u>	<u>167 374</u>

**(B-3)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2024 à **573 173 188 dinars** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 31 décembre 2024</u>	<u>Au 31 décembre 2023</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	15,63%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	90,00%
<b>Total</b>		<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	

**(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **1 408 476** dinars contre **1 494 694** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Clients locaux SBC	224 948	314 161
- Clients locaux CLC	336 319	119 001
- Clients locaux CLN	172 694	187 140
- Clients locaux CLSB	323 333	309 140
- Clients locaux DP	89 252	59 501
- Clients locaux SDEM	261 929	505 751
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 408 476</u></b>	<b><u>1 494 694</u></b>

**(B-5)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **35 173 710** dinars contre **15 276 363** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dividendes à recevoir	33 238 900	12 848 034
- Etat, retenue à la source	179 894	160 345
- Produits à recevoir	13 329	28 593
- Débiteurs divers – Société de Groupe	391 914	711 661
- Etat report IS	1 230 089	1 383 304
- TVA déductible	44 649	116 570
- Acomptes provisionnels	51 733	5 078
- Prêt au personnel	-	4 750
- Prêt CNSS	14 702	16 028
- Personnel - avances et acomptes	2 500	2 000
- Fournisseurs - avances et acomptes	6 000	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>35 173 710</u></b>	<b><u>15 276 363</u></b>

**(B-6)-Placements financiers :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **12 914 633** dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Certificat de dépôt - échéance 02/01/2025	1 000 000	-
- Pension livrée - échéance 21/01/2025	3 566 381	-
- Pension livrée - échéance 03/03/2025	5 644 053	-
- Pension livrée - échéance 17/03/2025	502 066	-
- Pension livrée - échéance 25/03/2025	1 702 082	-
- Pension livrée - échéance 31/03/2025	500 051	-
- Compte à terme - échéance 04/01/2024	-	1 500 000
- Compte à terme - échéance 06/01/2024	-	2 000 000
- Compte à terme - échéance 06/03/2024	-	2 000 000
- Compte à terme - échéance 25/03/2024	-	1 500 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>12 914 633</u></b>	<b><u>7 000 000</u></b>

**(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2024 un solde de **877 781** dinars contre **589 779** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Banques	875 754	587 779
- Caisse	2 027	2 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>877 781</u></b>	<b><u>589 779</u></b>

**(B-8)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **621 435 474** dinars contre un solde de **595 478 815** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	12 938 001	11 176 534
- Résultats Reportés	523 513	798 413
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>562 534 458</u>	<u>561 047 891</u>
- Résultat de l'exercice	58 901 016	34 430 924
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>621 435 474</u>	<u>595 478 815</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Résultat de la période	58 901 016	34 430 924
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>1,073</u>	<u>0,627</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	549 072 620	9 978 570	32 479	324	23 926 803	583 010 796
Affectation résultat PV AGO du 08/06/2023		1 197 964	22 728 839		(23 926 803)	-
Distribution des dividendes (0,400 dinars par action)			(21 962 905)			(21 962 905)
Résultat net de la période au 31/12/2023					34 430 924	34 430 924
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	549 072 620	11 176 534	798 413	324	34 430 924	595 478 815
Affectation résultat PV AGO du 13/06/2024		1 761 467	32 669 457		(34 430 924)	-
Distribution des dividendes (0,600 dinars par action)			(32 944 357)			(32 944 357)
Résultat net de la période au 31/12/2024					58 901 016	58 901 016
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	549 072 620	12 938 001	523 513	324	58 901 016	621 435 474

**(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **30 170** dinars contre **371 831** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Fournisseurs d'exploitation	30 170	371 831
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>30 170</u>	<u>371 831</u>

**(B-10)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **1 637 294** dinars contre **1 440 027** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Charges à payer	899 935	817 412
- Etat - impôt sur les sociétés	232 059	57 482
- Contribution Sociale de Solidarité	34 809	11 496
- CNSS	96 142	79 179
- Etat-Retenu à la source sur salaires	25 386	20 547
- Etat - autres impôts à payer	57 764	15 332
- TVA collectée	195 310	346 851
- Produits constatés d'avance	497	4 478
- Crédoiteurs divers	95 392	87 250
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>1 637 294</u>	<u>1 440 027</u>

**VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2024 à **58 382 497** dinars contre **34 179 018** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	26 870 336	19 375 889
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	26 949 825	11 247 060
- Dividendes- Centrale laitière du Nord	2 000 000	1 600 000
- Dividendes- Delta plastic	2 562 336	1 956 069
<b><u>TOTAL</u></b>	<u><b>58 382 497</b></u>	<u><b>34 179 018</b></u>

**(R-2)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 31/12/2024 à **3 350 000** dinars contre **2 556 041** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	478 060	529 000
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	530 485	165 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	580 485	397 260
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	599 854	514 781
- Management fees- Delta Plastic	150 000	100 000
- Management fees- SDEM	1 011 116	850 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<u><b>3 350 000</b></u>	<u><b>2 556 041</b></u>

**(R-3)-Achats services et prestations :**

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2024 à **116 172** dinars contre **193 069** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	389 393	423 025
- Achats d'approvisionnement consommés	21 354	22 365
- Transferts de charges	(294 574)	(252 321)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>116 172</u></b>	<b><u>193 069</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à **2 058 078** dinars contre **1 737 080** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Salaires	1 594 234	1 412 264
- Charges sociales	434 049	376 651
- Charges connexes aux salaires	33 533	19 016
- Autres charges de personnel	(3 738)	(70 851)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 058 078</u></b>	<b><u>1 737 080</u></b>

**(R-5)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2024 à **212 790** dinars contre **172 651** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dotations aux amortissements	118 041	110 326
- Dotations aux provisions pour risques et charges	94 750	62 325
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>212 790</u></b>	<b><u>172 651</u></b>

**(R-6)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à **569 772** dinars contre **559 750** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	5 910	14 455
- Services bancaires et assimilés-Commissions	906	682
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	110 000	120 000
- Publicité	2 310	13 700
- Location	70 353	67 059
- Réception	17 530	33 759
- TFP	40 884	23 521
- FOPROLOS	19 742	17 329
- TCL-TIB	7 973	6 083
- Droits d'enregistrement et de timbre	7 882	6 220
- Taxes sur véhicules	2 440	2 267
- Redevance logiciel	565 946	522 622
- Jetons de présence	140 000	152 500
- Voyages et déplacement	16 707	556 995
- Prime d'assurance	10 797	8 887
- Charges diverses ordinaires	361 510	698 264
- Transfert charge-Autres charges	(811 119)	(1 684 593)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>569 772</u></b>	<b><u>559 750</u></b>

**(R-7)-Produits financiers :**

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2024 à **733 151** dinars contre **424 710** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Intérêts/ Placements	459 063	339 664
- Produits des pensions livrées	195 739	-
- Intérêts créditeurs	76 858	85 046
- Gains de change	1 490	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>733 151</u></b>	<b><u>424 710</u></b>

**(R-8)-Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2024 à **372 444** dinars et correspondent au montant dû au titre d'un redressement fiscal.

## VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

### (F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		<u>Variation</u>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 408 476	1 494 694	(86 219)
- Fournisseurs et comptes rattachés	30 170	371 831	(341 661)
- Autres actifs courants	35 173 710	15 276 363	19 897 347
- Autres passifs courants	1 637 294	1 440 027	197 268

## VIII. Engagements hors bilan

### - Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2024, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2025, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

## IX. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 28 avril 2025, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

## X. Autres notes

### - Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m<sup>2</sup> composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 50 353 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de

services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2024, s'élève, en hors taxes à 1 011 116 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 1 710 824 dinars répartis comme suit :

- 530 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 580 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 599 854 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes à 628 060 dinars, à hauteur de 478 060 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 105 693 dinars répartis comme suit :

- 299 123 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 257 094 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 159 412 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 182 486 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 61 691 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 118 044 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ; et
- 27 843 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profits de son personnel auprès de la société Délice Academy.

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 10 765 dinars.

La société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, les frais de Steg, Sonede et d'entretien de l'immeuble « JOUMENA ».

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 6 035 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 23 Mai 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 62 475 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 870 336 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 11 Mars 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 562 560 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 562 336 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 23 Avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 12 800 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 000 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 22 Avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 27 000 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 949 825 dinars.

## DELICE HOLDING SA

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

*Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,*

#### *I. Rapport sur l'audit des états financiers*

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 623 715 162 dinars, un bénéfice net de 58 901 016 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Questions clé de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

##### **Immobilisations financières**

###### **➤ Risque identifié**

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève au 31 décembre 2024 à 573 173 188 dinars et représente 92% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant à leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit

parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## ***II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 avril 2025**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**Société DATN  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Jaouhar Ben ZID**

**Fayçal DERBEL**

# DELICE HOLDING SA

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre conseil ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**B-1** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m<sup>2</sup> composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2024, à ce titre, s'élève à 50 353 dinars.

**B-2** Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Le revenu constaté, à ce titre en 2024, s'élève en hors taxes à 1 011 116 dinars.

**B-3** Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 1 710 824 dinars répartis comme suit :

- 530 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 580 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 599 854 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coûtant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes à 628 060 dinars, à hauteur de 478 060 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

**B-4** Le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2025 a autorisé, à postériori, votre société à facturer, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 105 693 dinars répartis comme suit :

- 299 123 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 257 094 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 159 412 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 182 486 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 61 691 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 118 044 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ; et
- 27 843 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2024.

**C-2** Votre conseil réuni le 2 Juin 2022 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent (9.500) Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 406 911 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 225 707 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 58 528 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 122 676 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-3** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 403 824 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 223 265 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 57 883 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 122 676 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-4** Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 274 846 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 169 853 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 43 776 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 61 217 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

**C-5** Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président du Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 901 417	1 194 296
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 650	155 038
La Centrale Laitière du Nord	343 716	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	155 039
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 011	155 039
La Compagnie Fromagère	303 784	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	626 831	272 679
La Centrale Laitière du Nord	243 604	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	179 083	88 198

La Société des Boissons du Cap-Bon	180 233	88 199
SOCOGES	626 833	272 686

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 771.742 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 30 avril 2025**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Société DATN**  
**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Jaouhar Ben ZID**

**FINOR**

**Fayçal DERBEL**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **22 mai 2025**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>413 407,239</b>	<b>415 212,121</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		326 125,625	329 953,228
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		62 153,694	85 258,893
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		25 127,920	0,000
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>190 637,545</b>	<b>170 289,691</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		171 518,639	160 990,824
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		19 118,906	9 298,867
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>16,429</b>	<b>16,429</b>
<b>AC3-A</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>604 061,213</b>	<b>585 518,241</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>1 069,370</b>	<b>1 041,216</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>16 889,600</b>	<b>5 114,924</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>17 958,970</b>	<b>6 156,140</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>586 102,243</b>	<b>579 362,101</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>594 480,940</b>	<b>581 023,198</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>-8 378,697</b>	<b>-1 661,097</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-9 296,729	-2 697,470
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		918,032	1 036,373
<b>CP2-C</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
<b>CP2-D</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>586 102,243</b>	<b>579 362,101</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>604 061,213</b>	<b>585 518,241</b>

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du
			01/01/2024	01/01/2023
			au	au
			31/12/2024	31/12/2023
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>21 391,356</b>	<b>19 050,288</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		17 888,740	14 726,275
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3 502,616	4 324,013
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>11 486,209</b>	<b>6 520,079</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		7 481,692	5 524,024
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		4 004,517	996,055
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>32 877,565</b>	<b>25 570,367</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-12 648,110</b>	<b>-12 697,865</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>20 229,455</b>	<b>12 872,502</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-29 526,184</b>	<b>-15 569,972</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-9 296,729</b>	<b>-2 697,470</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>918,032</b>	<b>1 036,373</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>-8 378,697</b>	<b>-1 661,097</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-918,032	-1 036,373
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		29 434,622	24 841,995
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-1 627,792	-4 578,489
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-64,107	-11,181
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>18 445,994</b>	<b>17 554,855</b>

DESIGNATION		Du	Du
		01/01/2024	01/01/2023
		au	au
		31/12/2024	31/12/2023
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>18 445,994</b>	<b>17 554,855</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 296,729	-2 697,470
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	29 434,622	24 841,995
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-1 627,792	-4 578,489
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-64,107	-11,181
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-11 705,852</b>	<b>5 023,204</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>		<b>1 783 221,282</b>	<b>1 873 116,519</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 594 100,000	1 716 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	222 548,421	203 876,653
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-43 706,788	-41 621,397
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	10 279,649	-5 938,737
<b>RACHATS</b>		<b>-1 794 927,134</b>	<b>-1 868 093,315</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-1 603 900,000	-1 711 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-225 640,999	-204 768,604
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	43 975,482	41 500,179
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-9 361,617	6 975,110
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>6 740,142</b>	<b>22 578,059</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	579 362,101	556 784,042
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	586 102,243	579 362,101
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	5 233	5 183
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	5 135	5 233
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	110,713	107,425
B-	FIN DE L'EXERCICE	114,138	110,713
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,09%</b>	<b>3,06%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS AU 31/12/2024**

**1. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

#### **3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2024	% de L'ACTIF NET
<b>AC1-A Actions et droits rattachés</b>			<b>276 845,872</b>	<b>326 125,625</b>	<b>55,64%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	30 843,000	5,26%
TN0002200053	BT	151	853,819	777,499	0,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	22 768,200	3,88%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	35 591,625	6,07%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206,440	17 374,327	2,96%
TN0007610017	SAH LILAS	3 600	32 081,583	36 421,200	6,21%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	9 312,000	1,59%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 729,777	18 934,500	3,23%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	29 300,400	5,00%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	10 735,010	1,83%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	43 114,724	7,36%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	17 800,000	3,04%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	2 876,640	0,49%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	37 932,000	6,47%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 344,500	2,11%
<b>AC1-B Emprunts d'État</b>			<b>56 974,000</b>	<b>62 153,694</b>	<b>10,60%</b>
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	62 153,694	10,60%
<b>AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>			<b>25 127,920</b>	<b>25 127,920</b>	<b>4,29%</b>
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 127,920	25 127,920	4,29%
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>358 947,792</b>	<b>413 407,239</b>	<b>70,54%</b>

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2024, à **3406,850 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

## Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts cours nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>389 356,446</b>	<b>2 603,694</b>	<b>23 251,981</b>	<b>415 212,121</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	0,000			0,000	
Emprunt d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	25 127,920			25 127,920	
<b>Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	-32 460,574			-32 460,574	-2 551,792
Remboursement / Emprunts d'Etat ( BTA )	-23 076,000			-23 076,000	924,000
Cessions des titres OPCVM	0,000			0,000	0,000
<b>Variation des plus ou moins-values latente</b>			<b>29 434,622</b>	<b>29 434,622</b>	
<b>Variations des intérêts courus</b>		<b>-830,850</b>		<b>-830,850</b>	
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>358 947,792</b>	<b>1 772,844</b>	<b>52 686,603</b>	<b>413 407,239</b>	<b>-1 627,792</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **21 391,356**dinars au 31/12/2024, contre **19 050,288**dinars du au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>Revenus des actions</b>	<b>17 888,740</b>	<b>14 726,275</b>
Dividendes	17 888,740	14 726,275
<b>Revenus des emprunts d'État</b>	<b>3 502,616</b>	<b>4 324,013</b>
Intérêts Coursus	-830,850*	11,848
Intérêts Echus	4 333,466	4 312,165
<b>Total</b>	<b>21 391,356</b>	<b>19 050,288</b>

(\*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

## AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

### AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **171 518,639 dinars**, contre un solde de **160 990,824** dinars au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Bons de Trésors à Court Terme	109 433,123	110 892,303
Dépôt à terme	62 085,516	50 098,521
<b>Total</b>	<b>171 518,639</b>	<b>160 990,824</b>

### AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **109 433,123 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	109 433,123	<b>18,67%</b>
	<b>Total</b>			<b>103 584,298</b>	<b>109 433,123</b>	<b>18,67%</b>

### AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à **62 085,516** dinars représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
DAT 93J-27/03/2025	8,99%	1	62 000,000	62 085,516	<b>10,59%</b>
<b>Total</b>			<b>62 000,000</b>	<b>62 085,516</b>	<b>10,59%</b>

**AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **19 118,906dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2024, à **11 486,209dinars**, contre **6 520,079dinars** du au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du</b>	<b>Du</b>
	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2023</b>
	<b>au</b>	<b>au</b>
	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus des Bons du Trésor à court terme</b>	<b>7 481,692</b>	<b>5 524,024</b>
Intérêts Courus	5 582,393	-1 270,033*
Intérêts Echus	1 899,299	6 794,057
<b>Revenus des Dépôts à Terme</b>	<b>4 004,517</b>	<b>996,055</b>
Intérêts Courus	-13,005*	98,521
Intérêts Echus	4 017,522	897,534
<b>Total</b>	<b>11 486,209</b>	<b>6 520,079</b>

(\*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements au 31/12/2024 s'élèvent, à **12 648,110dinars**, contre **12 697,865dinars** au 31/12/2023, et se détaillant ainsi :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du</b>	<b>Du</b>
	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2023</b>
	<b>au</b>	<b>au</b>
	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire	11 945,430	11 992,417
Rémunération du dépositaire	702,680	705,448
<b>Total</b>	<b>12 648,110</b>	<b>12 697,865</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **29526,184dinars** au 31/12/2024, contre **15 569,972 dinars** au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

<b>Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>Du 01/01/2024 au 31/12/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>
Redevance CMF	590,280	592,672
Impôts et Taxes	75,124	58,952
Rémunération CAC	4085,416	2 886,324
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Publicité et Publications	8 865,185	4 801,209
Charges Diverses	9 910,179	1 230,815
<b>Total</b>	<b>29 526,184</b>	<b>15 569,972</b>

**AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2024 à **16,429dinars**, contre **16,429dinars** au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429
<b>Total</b>	<b>16,429</b>	<b>16,429</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **17 958,970Dinars** contre **6156,140Dinars** au 31/12/2023et s'analyse comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
<b>PA1</b>	Opérateurs créditeurs	1 069,370	1 041,216
<b>PA2</b>	Autres créditeurs divers	16 889,600	5 114,924
<b>Total</b>		<b>17 958,970</b>	<b>6 156,140</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2024 à **1 069,370dinars** contre **1 041,216dinars** au 31/12/2023 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
Gestionnaire	1 009,959	983,371
Dépositaire	59,411	57,845
<b>Total</b>	<b>1 069,370</b>	<b>1 041,216</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2024 à **16 889,600dinars** contre **5 114,924 dinars** au 31/12/2023et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
État, impôts et taxes	102,148	91,542
Redevance CMF	49,891	48,598
Jetons de présence	6 000,000	1 938,841
Rémunération CAC	841,568	851,295
Diverses Publications	5 880,545	1 483,538
Autres Créditeurs divers	4 015,448	701,110
<b>Total</b>	<b>16 889,600</b>	<b>5 114,924</b>

## CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31/12/2024** se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Capital au 01.01.2024 (en nominal)</u></b>		
· Montant	523 300,000	518 300,000
· Nombre de titres	5 233	5 183
· Nombre d'actionnaires	13	12
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
· Montant	1 594 100,000	1 716 800,000
· Nombre de titres émis	15 941	17 168
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
· Montant	1 603 900,000	1 711 800,000
· Nombre de titres rachetés	16 039	17 118
<b><u>Capital au 31.12.2024</u></b>	<b>594 480,940</b>	<b>581 023,198</b>
· Montant en nominal	513 500,000	523 300,000
· Sommes non Capitalisables (1) :	95 060,157	70 410,012
· Sommes capitalisées (2)	-14 079,217	-12 686,814
· Nombres de titres	5 135	5 233
· Nombre d'actionnaires	11	13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **95 060,157 Dinars** au 31/12/2024 contre **70 410,012 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>70 410,012</b>	<b>51 049,638</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de l'exercice</b>	<b>27 742,723</b>	<b>20 252,325</b>
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 434,622	24 841,995
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-1 627,792	-4 578,489
§ Frais de négociation de titres	-64,107	-11,181
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>-3 092,578</b>	<b>-891,951</b>
§ Aux émissions	222 548,421	203 876,653
§ Aux rachats	-225 640,999	-204 768,604
<b>Total des sommes non capitalisables</b>	<b>95 060,157</b>	<b>70 410,012</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2024 à **-14 079,217 Dinars** contre-  
**12686,814 Dinars** au 31/12/2023, se détaillant comme suit :

	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>-12 686,814</b>	<b>-7 714,560</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>-1 661,097</b>	<b>-4 851,036</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>268,694</b>	<b>-121,218</b>
§ Aux émissions	-43 706,788	-41 621,397
§ Aux rachats	43 975,482	41 500,179
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>-14 079,217</b>	<b>-12 686,814</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable	1 036,373
<b>Sommes capitalisées – Exercice 2023</b>	<b>-1 661,097</b>

#### **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 31/12/2024</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
Résultat capitalisable de l'exercice	-9 296,729	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	918,032	1036,373
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000	0,000
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>-8 378,697</b>	<b>-1 661,097</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

### 5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
• Revenus des placements	6,403	4,886	4,207	4,855	3,929
• Charges de gestion des placements	-2,463	-2,426	-2,355	-2,252	-2,329
<b>• Revenus net des placements</b>	<b>3,940</b>	<b>2,460</b>	<b>1,852</b>	<b>2,603</b>	<b>1,600</b>
• Autres charges d'exploitation	-5,750	-2,975	-2,958	-2,743	-3,110
<b>• Résultat d'exploitation</b>	<b>-1,810</b>	<b>-0,515</b>	<b>-1,106</b>	<b>-0,140</b>	<b>-1,510</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,179	0,198	0,170	-0,010	0,075
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-1,632</b>	<b>-0,317</b>	<b>-0,936</b>	<b>-0,150</b>	<b>-1,434</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,179	-0,198	-0,170	0,010	-0,075
• Variation des +/- values potentielles/titres	5,732	4,747	-0,253	4,713	-5,042
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,317	-0,875	-0,163	-0,786	1,785
• Frais de négociation de titres	-0,012	-0,002	-0,031	-0,026	-0,471
<b>• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>5,403</b>	<b>3,870</b>	<b>-0,447</b>	<b>3,901</b>	<b>-3,728</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3,592</b>	<b>3,355</b>	<b>-1,553</b>	<b>3,761</b>	<b>-5,238</b>
• Résultat non capitalisable de l'exercice	5,403	3,870	-0,447	3,901	-3,728
• Régularisation du résultat non capitalisable	-0,345	-0,265	-0,346	-0,135	-1,197
<b>• Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>5,057</b>	<b>3,605</b>	<b>-0,793</b>	<b>3,766</b>	<b>-4,925</b>
• Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>114,138</b>	<b>110,713</b>	<b>107,425</b>	<b>109,154</b>	<b>105,538</b>

### 5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	2,153%	2,150%	2,148%	2,137%	2,142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	5,026%	2,636%	2,698%	2,603%	2,860%
Résultat capitalisable de l'exercice/ Actif net moyen	-1,582%	-0,457%	-1,009%	-0,133%	-1,389%
<b>Actif net moyen</b>	<b>587 507,153</b>	<b>590 556,363</b>	<b>568 287,405</b>	<b>565 533,764</b>	<b>563 719,752</b>

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ; En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

## **5-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

• **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV OPPORTUNITY, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV OPPORTUNITY » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

• **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

• **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

• **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états

financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2024, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPC et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

Au 31 décembre 2024, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 07 octobre 2024. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 08/01/2025.

Tunis, le 28 mars 2025

**Le Commissaire aux comptes  
ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :**

1. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de gestion avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle, la SICAV OPPORTUNITY confie sa gestion commerciale, administrative, comptable et financière à cette dernière, moyennant une rémunération annuelle au taux de 1,70% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,7% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, cette convention exclut les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté, qui seront supportées par la SICAV.

Ces mises à jour ont été décidées par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et ont pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2024, les frais de gestion se sont élevés à 11 945,430 DT.

La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de dépôt avec la « BIAT », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013 en vertu de laquelle, SICAV OPPORTUNITY confie à ladite banque la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds lui appartenant, moyennant une rémunération annuelle au taux de 0,10% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,1% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Cette mise à jour a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2024, les frais de dépôt se sont élevés à 702,680 DT.

2. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de distribution avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle la SICAV OPPORTUNITY confie à cette dernière la distribution de ses titres, sans aucune rémunération à cet effet.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en

date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni en date du 22/11/2017 et a pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, les frais de distribution au titre de l'exercice 2024 sont nuls.

3. La « SICAV OPPORTUNITY » et la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), en sa qualité de gestionnaire de la SICAV et de distributeur de ses titres, ont conclu en date du 25 décembre 2017 deux conventions de distribution avec la « BIAT » d'une part et avec la société « BIATCAPITAL » d'autre part, qui remplacent les anciennes conventions conclues en date du 23 décembre 2013, moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,2% TTC) calculée sur l'actif net et au prorata de leur distributions. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et réglées par elle.

Ces mises à jour tiennent compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » réuni en date du 22/11/2017 et ont pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV OPPORTUNITY » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV OPPORTUNITY » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

## **II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2024 totalisent un montant brut de 6 000,000 DT. De même, le montant payé en 2024 au titre des jetons de présence de l'exercice 2023 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2025

**Le commissaire aux comptes**  
**ABC Audit & Conseil**  
**Walid AMOR**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	12 331 140	374 486
Actions et droits rattachés		314 235	45
Obligations et valeurs assimilées		10 884 697	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 132 208	27 374
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		11 118 570	193 311
Placements monétaires	5	11 118 570	193 311
<b>Créances d'exploitation</b>	6	85 988	3
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 535 699</b>	<b>567 799</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 817	581
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 935	1 233
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 753</b>	<b>1 814</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	22 485 313	547 090
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		1 036 633	18 895
<b>ACTIF NET</b>		<b>23 521 946</b>	<b>565 985</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>23 535 699</b>	<b>567 799</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	26 651
Dividendes		
Revenus des actions et valeurs assimilées	2 453	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées	69 679	26 648
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	7 594
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>34 245</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(8 436)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>25 809</b>
<b>Autres produits</b>	-	-
<b>Autres charges</b>	14	(1 193)
<b>Contribution sociale de solidarité</b>		(600)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 016</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(5 121)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>18 895</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	(834 355)	5 121
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	9 544	(4 853)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	10 800	10 502
<b>Frais de négociation de titres</b>	(273)	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>29 665</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>222 348</u>	<u>29 665</u>
Résultat d'exploitation	202 278	24 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 544	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 800	10 502
Frais de négociation de titres	(273)	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>22 733 613</u>	<u>(314 346)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	26 294 011	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	1 450 639	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	1 045 639	23 934
<b>Rachats</b>		
- Capital	(5 559 136)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(286 256)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	(211 285)	(29 054)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>22 955 961</b></u>	<u><b>(284 681)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	565 985	850 666
En fin de l'exercice	23 521 946	565 985
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	7 924	12 421
En fin de l'exercice	308 246	7 924
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>76,309</b></u>	<u><b>71,427</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,84%</b></u>	<u><b>4,29%</b></u>

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024, à D : 12.331.140 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>300 282</b>	<b>314 235</b>	<b>1,34%</b>
TN0007270010	TPR	9	27	57	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 083	55 937	66 402	0,28%
TN0006060016	STAR	1 392	244 318	247 776	1,05%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>1 130 426</b>	<b>1 132 208</b>	<b>4,81%</b>
TN0002100998	TUNISIE SICAV	9 140	1 130 426	1 132 208	4,81%
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>10 804 208</b>	<b>10 884 697</b>	<b>46,27%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>2 212 308</b>	<b>2 231 506</b>	<b>9,49%</b>
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	32 431	0,14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 299	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	49 200	0,21%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 651	0,01%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 010 435	8,55%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 244	0,08%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	41 524	0,18%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	52 922	0,22%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	17 800	0,08%
	<b>Emprunt National</b>		<b>8 500 000</b>	<b>8 550 159</b>	<b>36,35%</b>
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 039 691	29,93%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 510 468	6,42%
	<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>91 900</b>	<b>103 032</b>	<b>0,44%</b>
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	103 032	0,44%
	<b>Total</b>		<b>12 234 916</b>	<b>12 331 140</b>	<b>52,42%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>52,39%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Values</u> <u>réalisées</u>
	<u>D'acquisition</u>	<u>Courus</u> <u>Nets</u>			
<b>Soldes au 31</b>					
<b>décembre 2023</b>	350 845	10 390	13 251	374 486	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	300 255			300 255	
Obligations	2 187 144			2 187 144	
Emprunt national	8 500 000			8 500 000	
Titres OPCVM	1 245 611			1 245 611	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(42 947)			(42 947)	413
BTA	(52 192)			(52 192)	6 660
Emprunt national	(112 174)			(112 174)	
Titres OPCVM	(141 626)			(141 626)	3 726
Emprunt national				0 000	
Actions	0 000			0 000	-
Titres FCC					
<u>* Variation des plus ou moins-values latentes</u>					
			9 544	9 544	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>					
		63 039		63 039	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>					
	12 234 916	73 429	22 795	12 331 140	10 800

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 11.118.570, contre D : 193.311 au 31.12.2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>BTCT</b>	<b>135 000</b>	<b>123 751</b>	<b>131 112</b>	<b>0,56%</b>
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	77 475	0,33%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	53 637	0,23%
	<b>Dépôt à vue</b>		<b>2 248 044</b>	<b>2 249 293</b>	<b>9,56%</b>
	Amen Bank pasteur		2 248 044	2 249 293	9,56%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 478 212</b>	<b>6 485 055</b>	<b>27,57%</b>
TNXR91Q5LO27	Certificat de dépôt QNB au 02/01/2025 au taux de 9,99% pour 10 jours	2 000 000	1 995 572	1 999 557	8,50%
TNFLDV70ES37	Certificat de dépôt BT au 15/01/2025 au taux de 9,24% pour 20 jours	1 500 000	1 493 871	1 495 710	6,36%
TNRVRN1QESL5	Certificat de dépôt BT au 05/02/2025 au taux de 9,49% pour 40 jours	500 000	495 826	496 348	2,11%
TN4Q0ZWDSO45	Certificat de dépôt BIAT au 10/01/2025 au taux de 8,99% pour 10 jours	2 000 000	1 996 014	1 996 413	8,49%
TN96RV9W8J77	Certificat de dépôt AMEN BANK au 31/01/2025 au taux de 8,99% pour 30 jours	500 000	496 927	497 026	2,11%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>2 241 354</b>	<b>2 253 110</b>	<b>9,58%</b>
	Pension livrée BIAT au 26/03/2025 (132 jours) au taux de 8,99%		141 107	142 798	0,61%
	Pension livrée BIAT au 24/03/2025 (123 jours) au taux de 8,99%		400 011	404 107	1,72%
	Pension livrée BIAT au 30/06/2025 (206 jours) au taux de 8,99%		350 077	352 350	1,50%
	Pension livrée BIAT au 18/03/2025 (92 jours) au taux de 8,99%		550 089	552 287	2,35%
	Pension livrée BIAT au 13/03/2025 (85 jours) au taux de 8,99%		400 029	401 427	1,71%
	Pension livrée BIAT au 17/02/2025 (48 jours) au taux de 8,99%		400 041	400 141	1,70%
	<b>Total général</b>		<b>11 091 360</b>	<b>11 118 570</b>	<b>47,27%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>47,24%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 85.988 contre D : 3 au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	85 986	-
Autres Créances d'Exploitation	2	3
<b>Total</b>	<u><b>85 988</b></u>	<u><b>3</b></u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à D : 10.817, contre D : 581 au 31.12.2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	5 409	132
Distributeur	5 409	449
<b>Total</b>	<u><b>10 817</b></u>	<u><b>581</b></u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 2.935, contre D : 1.233 au 31.12.2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	1 817	48
Retenues à la source à payer	396	65
TCL	322	6
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	714
Contribution sociale de solidarité	400	400
<b>Total</b>	<u><b>2 935</b></u>	<u><b>1 233</b></u>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

### Souscriptions réalisées

Montant	26 294 011
Nombre de titres émis	380 840
Nombre d'actionnaires nouveaux	178

### Rachats effectués

Montant	(5 559 136)
Nombre de titres rachetés	(80 518)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 800
Frais de négociation de titres	(273)
Régularisation des sommes non distribuables	448 256
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	716 127

### Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

### Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 72.132, contre D : 26.651 au 31 Décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	2 453	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	15 421	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA , Emprunt National)	54 258	21 396
<b>TOTAL</b>	<b>72 132</b>	<b>26 651</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 18.083, contre D : 7.594 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	2024	2023
Intérêts des dépôts à vue	2 578	2 033
Intérêts des BTCT	8 662	5 561
Intérêts des certificats de dépôt	6 843	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 083</b>	<b>7 594</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 141.824, contre un solde nul au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des pensions livrées	141 824	-
<b>TOTAL</b>	<b>141 824</b>	<b>-</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2024 à D : 21.568, contre D : 8.436 au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Commission de gestion	9 086	2 109
Commission de distribution	12 482	6 327
<b>TOTAL</b>	<b>21 568</b>	<b>8 436</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2024 à D : 7.593 , contre D : 1.193 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Redevance CMF	3 054	709
TCL	529	107
Autres	4 010	378
<b>Total</b>	<b>7 593</b>	<b>1 193</b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **13.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Revenus des placements	0,753	4,322	3,629	2,817	4,406
Charges de gestion des placements	(0,070)	(1,065)	(0,986)	(0,623)	(0,968)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,683</b>	<b>3,257</b>	<b>2,643</b>	<b>2,194</b>	<b>3,437</b>
Autres charges	(0,025)	(0,151)	(0,115)	(0,085)	(0,125)
Contribution conjoncturelle	(0,002)	(0,076)	(0,016)	(0,012)	(0,013)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,656</b>	<b>3,031</b>	<b>2,512</b>	<b>2,097</b>	<b>3,300</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	2,707	(0,646)	(0,474)	0,083	(1,166)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,363</b>	<b>2,385</b>	<b>2,038</b>	<b>2,180</b>	<b>2,134</b>
Variation des plus values potentielles	0,031	(0,612)	(0,263)	0,234	(0,359)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,035	1,325	0,921	0,114	0,867
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,066</b>	<b>0,713</b>	<b>0,658</b>	<b>0,348</b>	<b>0,508</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,722</b>	<b>3,744</b>	<b>3,170</b>	<b>2,445</b>	<b>3,808</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,066</b>	<b>0,713</b>	<b>0,658</b>	<b>0,348</b>	<b>0,508</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,454	(0,157)	(0,118)	0,012	(0,182)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,520</b>	<b>0,555</b>	<b>0,540</b>	<b>0,360</b>	<b>0,327</b>
Valeur liquidative	76,309	71,427	68,486	65,908	63,368
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	0,09%	1,52%	1,47%	0,96%	1,56%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,22%	0,17%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,55%	3,41%	3,03%	3,37%	3,43%

## **Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire du dépositaire et du distributeur**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

### **Rémunération du distributeur :**

TUNISIE VALEURS"" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien."

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 23.535.699, un actif net de D : 23.521.946 et un bénéfice de D : 222.348.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société

dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 Avril 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

## **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au Titre de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2024**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 Avril 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

## **STB EVOLUTIF FCP**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

##### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2024 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 432121 dinars, un actif net de 409 161 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 6 918 dinars.

#### **Opinion**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2024 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2025

Le Commissaire aux comptes :

**P/ Consulting & Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>345 608</b>	<b>337 604</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<b>4-2</b>	84 623	86 478
b - Obligations et valeurs assimilées		260 985	251 126
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>86 483</b>	<b>83 554</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>4-3</b>	86 483	83 554
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>30</b>	<b>42</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>432 121</b>	<b>421 200</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4</b>	<b>6 471</b>	<b>5 693</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-5</b>	<b>16 488</b>	<b>13 265</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 960</b>	<b>18 958</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-6</b>	<b>343 513</b>	<b>350 952</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>65 648</b>	<b>51 290</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		51 290	19 160
b - Sommes distribuables de l'exercice		14 357	32 131
<b>ACTIF NET</b>	<b>4-7</b>	<b>409 161</b>	<b>402 243</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>432 121</b>	<b>421 200</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien )

		<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>Notes</i>	<i>01/01/2024 au</i>	<i>01/01/2023 au</i>
		<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>22 881</b>	<b>30 217</b>
a- Dividendes		4 900	13 338
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 981	16 879
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>54</b>	<b>292</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 935</b>	<b>30 509</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>- 4 838</b>	<b>-4 617</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>18 097</b>	<b>25 891</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>-3 739</b>	<b>6 239</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 357</b>	<b>32 131</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>14 357</b>	<b>32 131</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 6 815	-1 158
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 191	-1 220
* Frais de négociation de titres		- 433	-526
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 918</b>	<b>29 227</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien )

	<i>Période du</i> <i>01/01/2024 au</i> <i>31/12/2024</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2023 au</i> <i>31/12/2023</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u></b>	<b><u>6918</u></b>	<b><u>29 227</u></b>
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	14 357	32 131
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-6 815	-1 158
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-191	-1 220
d - Frais de négociation de titres	-433	-526
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 918</b>	<b>29 227</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	402 243	373 016
b - En fin de l'exercice	402 243	402 243
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,674</b>	<b>105,853</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,72%</b>	<b>7,84%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
(En dinar Tunisien)

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2024, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2024, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 345 608 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentie lle
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>94 345</b>	<b>84 623</b>	<b>19,58%</b>	<b>-9 722</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>						
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 000	18 100	11 763	2,72%	-6 337
POULINA PGH	TN0005700018	1 000	9 100	8 563	1,98%	-537
SFBT	TN0001100254	1650	20 205	19 226	4,45%	-979
SOTUVER	TN0006560015	1279	15 249	16 233	3,76%	984
STB	TN0002600955	5 000	17 997	14 730	3,41%	-3 267
UNIMED	TN0007720014	2 000	13 694	14 108	3,26%	414
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>246 628</b>	<b>260 985</b>	<b>60,40%</b>	<b>14 357</b>
<b>Obligations</b>			<b>246 628</b>	<b>260 985</b>	<b>60,40%</b>	<b>14 357</b>
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	250	2 413	2 582	0,60%	169
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	252	2 394	2 577	0,60%	183
EMP NAT 2023 T2 AF	TNNI3UPDYO12	593	5 634	5 974	1,38%	341
EMP NAT 2023 T2 AV	TNHOFRXHSG72	500	4 751	5 039	1,17%	288
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 488	48,94%	11 488
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	38	0,01%	2
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 576	1,52%	174
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	150	15 000	16 027	3,71%	1 027
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	100	10 000	10 685	2,47%	685
<b>TOTAL</b>			<b>340 973</b>	<b>345 608</b>	<b>79,98%</b>	<b>4 635</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Plus (moins) values latentes</b>	<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>Plus (moins) values réalisées</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>326 918</b>	<b>13 294</b>	<b>-2 608</b>	<b>337 604</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>157 001</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169 501</b>	<b>0</b>
Emprunts d'Etat	10 000			10 000	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	80 001			80 001	
Actions et droits assimilés	67 000			79 500	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-142 946</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-155 446</b>	<b>-191</b>
Emprunts d'Etat	-813			-813	438
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	-83 168			-83 168	466
Actions et droits assimilés	-58 965			-71 465	-1 095
<b>Variation des +/- values potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>764</b>	<b>-6 815</b>	<b>-6 051</b>	<b>0</b>
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat		764	-92	672	
Titres OPCVM			42	42	
Actions et droits assimilés			-6 765	-6 765	
<b>Variation intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>340 973</b>	<b>14 058</b>	<b>-9 423</b>	<b>345 608</b>	<b>-191</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 84 623 Dinars contre 86 478 Dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	94 345	89 477
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-9 722	-2 999
<b>Total</b>	<b>84 623</b>	<b>86 478</b>

#### 4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2024, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 86 483 dinars contre 83 554 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banque	69 625	83 554
Sommes à l'encaissement	16 858	0
<b>Total</b>	<b>86 483</b>	<b>83 554</b>

#### 4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste s'élève à 6 471 dinars contre 5 693 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	822	465
Commission réseau	5 246	4 842
Commission dépositaire	403	385
<b>Total</b>	<b>6 471</b>	<b>5 693</b>

#### 4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste s'élève à 16 488 dinars contre 13 265 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du commissaire aux comptes	12 151	9 151
Redevance CMF	68	67
Autres créditeurs divers	8	-214
Compte de régularisation passif (*)	4 261	4 261
<b>Total</b>	<b>16 488</b>	<b>13 265</b>

(\*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

#### 4-6 : Capital

Au 31 décembre 2024, le capital a atteint un niveau de 343 513 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 2 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2023. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-433	-526
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-9 722	-2 999
Variation d'estimation / obligations	299	391
Plus value/ actions et valeurs assimilées	3 419	0
Plus value/ obligations et valeurs assimilées	438	326
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-4 048	-1 545
+/- val/report actions	2 957	1 675
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-391	-225
+/- val/report OPCVM	42	0
Résultat non distrib. / exercice clos	-52 340	-49 436
Régul SND Rachat	0	0
<b>Total</b>	<b>343 513</b>	<b>350 952</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2024, se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	350 952
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-6 815
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-191
Frais de négociation de titres	-433
Régularisation des sommes non distribuables	
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	343 513
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

#### 4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2024, à 409 161 dinars, contre 402 243 dinars à la fin de l'année 2023 soit une augmentation de 1,72%.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital	343 513	350 952
Sommes distribuables	65 648	51 290
<b>Total</b>	<b>409 161</b>	<b>402 243</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2024, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 22 881 dinars contre 30 217 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes	4 900	13 338
Revenus des obligations et valeurs assimilées	17 981	16 879
<b>Total</b>	<b>22 881</b>	<b>30 217</b>

##### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2024, 54 dinars contre 292 au titre de l'exercice 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts sur compte courant	54	292
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>292</b>

### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2024, un montant de 4 838 dinars contre 4 617 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire (1)	4 032	3 848
Rémunération de réseau (2)	403	385
Rémunération du dépositaire (3)	403	385
<b>Total</b>	<b>4 838</b>	<b>4 617</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire :** La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

**(2) : Rémunération du dépositaire :** La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau :** La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de - 6 239 dinars contre 3 480 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du comité charaïque	0	-9 942
Rémunération du commissaire aux comptes	2 670	3 330
Redevance CMF	403	385
Publicité & publications	603	0
Autres charges	63	-12
<b>Total</b>	<b>3 739</b>	<b>-6 239</b>

## Note 6- Autres Informations

### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	6,035	8,029	4,468	4,233	3,074
Charges de gestion des placements	-1,273	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,762</b>	<b>6,814</b>	<b>3,317</b>	<b>3,142</b>	<b>1,992</b>
Autres charges	-0,984	1,642	-0,916	-1,382	-1,111
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,793	-0,305	0,598	-1,104	8,978
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,050	-0,321	3,481	-1,450	-7,433
Frais de négociation de titres	-0,114	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,821</b>	<b>7,691</b>	<b>6,133</b>	<b>-1,066</b>	<b>2,262</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,958	-0,764	3,732	-2,826	1,381
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	2,343
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,674</b>	<b>105,853</b>	<b>98,162</b>	<b>92,029</b>	<b>93,095</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	405 702	387 629	361 363	351 735	353 914
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,19%	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%
Autres charges / actif net moyen	-0,92%	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,54%	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS, le 17 février 2025**  
**MESSIEURS LES MEMBRES DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**GESTIONNAIRE « FCPR SWING 2 »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**  
***Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **38 091 537 DT** et une valeur liquidative égale à **1 254,417 DT** par part. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING 2** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** ».

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

***Efficacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING 2** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR **SWING 2** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Mohamed HZAMI**

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF.:810663T / A / M / 000 - RC.:B148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmcpmge@kpmg.com

**ANNEXE 1****BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2024

*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31-12-2024</b>	<b>31-12-2023</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>34 533 227</b>	<b>27 043 856</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		24 336 354	22 443 856
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 596 873	0
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>30 933 227</b>	<b>22 443 856</b>
Obligations et valeurs assimilées		3 600 000	3 600 000
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>3 600 000</b>	<b>3 600 000</b>
Autres valeurs		0	1 000 000
Plus ou moins-values des autres valeurs		0	0
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>3 053 675</b>	<b>3 450 709</b>
a - Placements monétaires		3 000 000	3 000 000
b - Disponibilités		53 675	450 709
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>260 042</b>	<b>118 622</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>37 846 944</b>	<b>30 613 187</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>194 082</b>	<b>191 111</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>20 351</b>	<b>15 800</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>214 433</b>	<b>206 911</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>36 599 873</b>	<b>30 003 000</b>
a - Capital		30 003 000	30 003 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		6 596 873	0
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>1 032 638</b>	<b>403 276</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		403 276	106 100
b- Sommes distribuables de l'exercice		629 362	297 176
<b>ACTIF NET</b>		<b>37 632 511</b>	<b>30 406 276</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>37 846 944</b>	<b>30 613 187</b>

**ANNEXE 2**  
**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>1 164 550</b>	<b>692 518</b>
a- Dividendes		878 686	691 624
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		253 304	678
c - Revenus des autres valeurs		32 560	216
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>199 404</b>	<b>304 576</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 363 954</b>	<b>997 094</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	715 124	679 784
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>648 830</b>	<b>317 310</b>
PR 3 - Autres produits		0	(7)
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	19 468	20 141
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>629 362</b>	<b>297 176</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>629 362</b>	<b>297 176</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 596 873	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 226 235</b>	<b>297 176</b>

**ANNEXE 3**  
**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2024  
 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>			
<b><u>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u></b>		<b>7 226 235</b>	<b>297 176</b>
<b><u>D'EXPLOITATION</u></b>			
a - Résultat d'exploitation		629 362	297 176
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 596 873	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
		<b>30 003 000</b>	<b>30 003 000</b>
<b>a- Souscriptions libérées</b>		<b>30 003 000</b>	<b>30 003 000</b>
Capital		<b>30 003 000</b>	<b>30 003 000</b>
a-1 Souscriptions libérées Part A		30 000 000	30 000 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		3 000	3 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
<b>b- Rachats</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>37 229 235</b>	<b>30 300 176</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice		30 406 276	23 309 100
b- en fin d'exercice		37 632 511	30 406 276
<b><u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		30 000	23 200
b- en fin d'exercice		30 000	30 000
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		300	300
b- en fin d'exercice		300	300
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		<b>1 254,417</b>	<b>1 013,543</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>23,766%</b>	<b>0,880%</b>

## **1 – PRESENTATION DU FCPR SWING 2**

FCPR SWING 2 est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2019 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à trente million et trois mille 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR « **SWING 2** ».

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR « **SWING 2** » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – EXERCICE SOCIAL**

Conformément à la note 6 du prospectus d'émission du fonds, Le premier exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er Janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Le dernier exercice se termine avec la liquidation du fonds.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## NOTES SUR LE BILAN

### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>					
AVIDEA	1 350 150	0	1 350 150	3,59%	23,89%
ISI DIGITAL	300 000	0	300 000	0,80%	28,04%
SOCIETE CARTHAGES INDUSTRIES	2 400 000	0	2 400 000	6,38%	50,00%
UNITED FOOD	2 000 000	0	2 000 000	5,31%	34,48%
ECO ENERGY BROTHERS	2 250 000	0	2 250 000	5,98%	63,22%
BK FOOD SA	4 499 866	1 170 550	5 670 416	15,07%	3,14%
BK FOOD INTERNATIONAL	4 500 000	3 375 000	7 875 000	20,93%	36,29%
VALOFISH TUNISIA	4 500 000	2 051 323	6 551 323	17,41%	7,25%
Be Wireless Solutions	1 750 000	0	1 750 000	4,65%	10,00%
SG MEDTECH SARL	350 000	0	350 000	0,93%	17,50%
<b>Sous-total</b>	<b>23 900 016</b>	<b>6 596 873</b>	<b>30 496 889</b>	<b>81,04%</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>					
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	436 338	0	436 338	1,16%	
<b>Sous-total</b>	<b>436 338</b>	<b>0</b>	<b>436 338</b>	<b>1,16%</b>	
<b>Les obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>					
SOCIETE CARTHAGES INDUSTRIES	1 600 000	0	1 600 000	4,25%	
ECO ENERGY BROTHERS	750 000	0	750 000	1,99%	
BE WIRELESS SOLUTIONS	750 000	0	750 000	1,99%	
ISI DIGITAL	500 000	0	500 000	1,33%	
<b>Sous-total</b>	<b>3 600 000</b>	<b>0</b>	<b>3 600 000</b>	<b>9,57%</b>	
<b>Total</b>	<b>27 936 354</b>	<b>6 596 873</b>	<b>34 533 227</b>	<b>91,76%</b>	

- (a) Valorisé au prix stipulé dans la transaction récente
- (b) & (c) Valorisé à la valeur transactionnelle
- Les autres titres ont été valorisées au cout d'investissement.

## AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
a - Placements monétaires	3 000 000	3 000 000
b - Disponibilités	53 675	450 709
<b>Total</b>	<b>3 053 675</b>	<b>3 450 709</b>

### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 53 675 DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Attijari Bank	53 675	450 709
<b>Total</b>	<b>53 675</b>	<b>450 709</b>

## AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Intérêts à recevoir	260 042	118 622
<b>Total</b>	<b>260 042</b>	<b>118 622</b>

## PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire à payer	176 232	173 261
Rémunération du dépositaire à payer	17 850	17 850
<b>Total</b>	<b>194 082</b>	<b>191 111</b>

**PA 2 - Autres créiteurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31-12-2024</b>	<b>31-12-2023</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 977	12 500
Redevance CMF	3 105	3 105
CAPSA Capital Partner.	345	195
TVA Collectée	2 924	0
<b>Total</b>	<b>20 351</b>	<b>15 800</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31-12-2024</b>
<b>Capital libérée au 31 Décembre 2024</b>	<b>30 003 000</b>
Montant Parts A souscrites	30 000 000
Nombre de parts A souscrites	30 000
Nombre de porteurs de parts A	8
Montant Parts B souscrites	3 000
Nombre de parts B souscrites	300
Nombre de porteurs de parts B	6
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>30 003 000</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>30 000 000</b>
Nombre de parts A libérées	30 000
Nombre de porteurs de parts A	8
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>3 000</b>
Nombre de parts B	300
Nombre de porteurs de parts B	6
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>6 596 873</b>
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	6 596 873
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2024</b>	<b>36 599 873</b>
Nombre de parts A émises	30 000
Nombre de parts B émises	300
Nombre de porteurs de parts A	8
Nombre de porteurs de parts B	6
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>23,766%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 1 164 550 DT au 31/12/2024, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	878 686	691 624
Revenus des comptes courants associés	46 289	0
Revenus des obligations valeurs assimilées	207 015	678
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	32 560	216
<b>Total</b>	<b>1 164 550</b>	<b>692 518</b>

### PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 199 404 DT au 31/12/2024, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur certificat de dépôt	136 125	63 966
Intérêts sur Contrat ISTITHMAR	18 088	221 681
Intérêts sur Contrat IZDIHAR	39 005	0
Intérêts Crédeurs ATTIJARI	6 186	18 929
<b>Total</b>	<b>199 404</b>	<b>304 576</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR « SWING 2 ».

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2024, comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	697 273	661 933
Rémunération du dépositaire	17 851	17 851
<b>Total</b>	<b>715 124</b>	<b>679 784</b>

### CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes.	15 455	16 235
Redevance CMF.	3 041	3 095
Autres frais	972	811
<b>Total</b>	<b>19 468</b>	<b>20 141</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

<b>Données par part</b>	<b>31-12-2024</b>
Revenus des placements	45
Charges de gestion des placements	24
<b>Revenus net des placements</b>	<b>22</b>
Autres produits	0
Autres charges	1
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>21</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>21</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	220
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>220</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>241</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>220</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>220</b>
Distribution de dividende	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 254,417</b>

## 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR « **SWING 2** » est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- Le conseil pour l'identification et la réalisation des investissements de « **SWING 2** » et de ses désinvestissements,
- Le suivi des investissements et désinvestissements approuvés, y compris la représentation de « **SWING 2** » aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à sa gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.
- La représentation des porteurs de parts dans toute action en justice, tant en demande qu'en défense ainsi que pour tous les actes intéressant leurs droits et obligations

Le Gestionnaire agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de Parts et peut seul exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le portefeuille.

Les Honoraires dus au Gestionnaire, tout le long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestion sus-indiqués seront de :

- 1.5 % HT annuellement du montant Souscrit et non investi ;
- 2 % HT annuellement du montant investi diminués des montants restitués aux Porteurs de Parts en cout historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

Les Honoraires de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds à la fin de chaque trimestre calendaire, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR « **SWING 2** » en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- ✓ Assurer la conservation des actifs de « **SWING 2** » et ouvrir en son nom un compte espèces et un compte titre. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts. Le dépositaire procède également au contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- ✓ Procéder au dépouillement des ordres et à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- ✓ S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimum et maximum de l'actif de « **SWING 2** ».
- ✓ Le Dépositaire peut également contrôler l'organisation et les procédures comptables de « **SWING 2** », ce contrôle se fait sur justificatifs présentés par le Gestionnaire et visés par le commissaire aux comptes.
- ✓ Contrôler l'inventaire de l'actif de « **SWING 2** » et délivrer une attestation de l'inventaire de « **SWING 2** » à la clôture de chaque exercice. En cas d'anomalies ou d'irrégularités

relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le Conseil du Marché Financier ainsi que le commissaire aux comptes.

- ✓ S'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise en application des articles 32 et 33 du règlement du CMF.
- ✓ S'assurer de l'existence de la déclaration écrite mentionnée à l'article 33 du règlement du CMF. En cas de manquement à ces dispositions, le Dépositaire en informe le CMF.
- ✓ Le Dépositaire doit accomplir toutes les missions et diligences en matière de dépositaire de FCPR.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 15.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion du gestionnaire directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements**

Le fonds « **SWING 2** » prendra en charge les frais d'étude d'opportunités d'investissement et préinvestissement des sociétés cibles sur demande du comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le Comité d'Investissement des dossiers, le Gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités d'investissement, de désinvestissement et due diligences concernées et assumera l'excédent en cas de dépassement de ce montant.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS, le 27 mars 2025**  
**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR**  
**SWING 3 »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,**

***Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6 873 414 DT** et une valeur liquidative égale à **981,916 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING 3** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** ».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

*Efficacité du système de contrôle interne :*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING 3** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING 3 des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Mohamed HZAMI**

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF.:S10663T / A / M / 000 - RC.:B148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmkg@kpmg.com

**ANNEXE 1**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2024

*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>1 119 921</b>	<b>312 173</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		682 000	0
Plus ou moins-values des actions		0	0
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>682 000</b>	<b>0</b>
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Autres valeurs		437 921	312 173
Plus ou moins-values des autres valeurs		0	0
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>437 921</b>	<b>312 173</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>5 795 243</b>	<b>2 458 057</b>
a - Placements monétaires		3 000 000	2 400 000
b - Disponibilités		2 795 243	58 057
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>6 686</b>	<b>16 968</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 921 850</b>	<b>2 787 198</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>38 517</b>	<b>21 468</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>9 919</b>	<b>27 460</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>48 436</b>	<b>48 927</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>7 000 000</b>	<b>2 950 000</b>
a - Capital		7 000 000	2 950 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		0	0
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>(126 586)</b>	<b>(211 729)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(211 729)	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		85 143	(211 729)
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 873 414</b>	<b>2 738 271</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 921 850</b>	<b>2 787 198</b>

**ANNEXE 2**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>13 108</b>	<b>18 216</b>
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		13 108	18 216
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>174 636</b>	<b>109 348</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>187 744</b>	<b>127 564</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	97 511	277 939
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>90 233</b>	<b>(150 374)</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	5 090	61 355
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>85 143</b>	<b>(211 729)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>85 143</b>	<b>(211 729)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>85 143</b>	<b>(211 729)</b>

**ANNEXE 3**  
**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2024  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		<b>85 143</b>	<b>(211 729)</b>
a - Résultat d'exploitation		85 143	(211 729)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		<b>4 050 000</b>	<b>2 950 000</b>
<b>a- Souscriptions libérées</b>		<b>4 050 000</b>	<b>2 950 000</b>
Capital		<b>4 050 000</b>	<b>2 950 000</b>
a-1 Souscriptions libérées Part A		4 050 000	2 950 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
<b>b- Rachats</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>4 135 143</b>	<b>2 738 271</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice		2 738 271	0
b- en fin d'exercice		6 873 414	2 738 271
<b><u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
<b>PART A Souscrites et libérées</b>			
a- en début d'exercice		2 950	0
b- en fin d'exercice		7 000	2 950
<b>PART B Souscrites</b>			
a- en début d'exercice		0	0
b- en fin d'exercice		0	0
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		<b>981,916</b>	<b>928,227</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>5,784%</b>	<b>-7,177%</b>

## **1 – PRESENTATION DU FCPR SWING 3**

FCPR SWING 3 est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en novembre 2022 pour une durée de 10 ans prorogée de deux périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 005 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 500 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Les souscriptions dans le fonds ont atteint au 31 décembre 2024 un montant de 8 000 000DT, divisé en 8 000 parts A de 1 000 DT chacune.

Au 31 décembre 2024 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 7 000 000 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS.

Union Bancaire pour le commerce de l'industrie (UBCI) a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING 3.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR SWING 3 est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note 5.6 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## NOTES SUR LE BILAN

### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2024	% actif net
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>				
Mutuelle du Savoir	682 000		682 000	9,92%
<b>Titres des OPCVM</b>				
Placement SICAV UBCI	437 921		437 921	6,37%
<b>Total</b>	<b>1 119 921</b>		<b>1 119 921</b>	<b>16,29%</b>

### AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
a - Placements monétaires	3 000 000	2 400 000
b - Disponibilités	2 795 243	58 057
<b>Total</b>	<b>5 795 243</b>	<b>2 458 057</b>

#### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, correspond au solde bancaire du compte BANQUE UBCI qui s'élève à 2 795 243 DT.

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
BANQUE UBCI	2 795 243	58 057
<b>Total</b>	<b>2 795 243</b>	<b>58 057</b>

### AC 3 - Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts à recevoir	6 686	16 968
<b>Total</b>	<b>6 686</b>	<b>16 968</b>

**PA 1 - Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	33 517	16 468
Rémunération du dépositaire à payer	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>38 517</b>	<b>21 468</b>

**PA 2 - Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 000	4 500
Redevance CMF	274	272
Autres créditeurs divers	645	465
Retenue à la source à payer	0	22 222
<b>Total</b>	<b>9 919</b>	<b>27 459</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>Capital libéré au 31 Décembre 2023</b>	<b>2 950 000</b>
Montant Parts A souscrites	8 000 000
Nombre de parts A souscrites	8 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	0
Nombre de parts B souscrites	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>4 050 000</b>
<b>Montant Parts A libérées (Libération de la période)</b>	<b>4 050 000</b>
Nombre de parts A libérées	4 050
Nombre de porteurs de parts A	7
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>0</b>
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2024</b>	<b>7 000 000</b>
Nombre de parts A émises & libérées	7 000
Nombre de parts B émises & libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	6
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>5,784%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31.12.2024	31.12.2023
Revenus SICAV	13 108	18 216
<b>Total</b>	<b>13 108</b>	<b>18 216</b>

### PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique correspond aux revenus des placements monétaires nets des retenues à la source de 20% :

Type de placement	31.12.2024	31.12.2023
Intérêt CD STB	77 293	0
Intérêt CAT STB	47 153	0
Intérêts sur Contrat ISTITHMAR	40 892	102 092
Intérêts créditeurs UBCI	9 298	7 256
<b>Total</b>	<b>174 636</b>	<b>109 348</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCPR SWING 3.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2024, comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	91 560	272 939
Rémunération du dépositaire	5 951	5 000
<b>Total</b>	<b>97 511</b>	<b>277 939</b>

### CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	4 500	4 500
Redevance CMF	275	56 277
Honoraire due diligence	0	0
Autres frais	315	578
<b>Total</b>	<b>5 090</b>	<b>61 355</b>

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **1- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

Les Honoraires dus au Gestionnaire, tout au long de la vie du fonds, lui sera versée à la fin de chaque trimestre. Les Honoraires de gestion sus-indiqués seront de :

1.5% HT annuellement du montant Souscrit et non investi ;

2 % HT annuellement du montant investi diminués des montants restitués aux Porteurs de Parts en cout historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

Les Honoraires de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds à la fin de chaque trimestre calendaire, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

### **FRAIS DE CONSTITUTION**

La société de gestion percevra également une rémunération nette de 200 000 DT au titre de frais de constitution, de lancement et de mise en place payable à la date de constitution du Fonds.

**Union bancaire pour le commerce et l'industrie (UBCI)** est le dépositaire des actifs de FCPR SWING 3. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,10 % HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à cinq mille (5.000) TND HT et supérieure à quinze mille (15.000) TND HT. Ces frais seront réglés en sus des Honoraires de gestion du Gestionnaire directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

### **2- REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

SWING 3 versera au Commissaire aux comptes, au titre de ses honoraires, une rémunération estimée en application du barème d'honoraires des commissaires aux comptes.

Ces frais seront réglés en sus des Honoraires de gestion du Gestionnaire directement par le fonds.

### **4. Autres frais :**

Les autres frais se présentent comme suit :

Les frais de réclamations, précontentieux, contentieux, enquête, procédure visant le Fonds à l'exception de ceux résultant d'une faute grave ou d'une infraction pénale du Gestionnaire, les frais directs, toutes taxes comprises, liés aux investissements et aux désinvestissements du Fonds y compris notamment les frais de conseils juridiques, les frais d'audit, les frais d'expertise, les frais de la mise en place de véhicules intermédiaires, les frais de sociétés de conseils et spécialistes M&A dans le cadre de désinvestissements, les frais de notaire, les frais bancaires, les frais de courtage et d'administration et les frais et dépenses d'autres fournisseurs de services engagés dans le cadre de ces investissements et désinvestissements, les frais de Bourse et de transaction en Bourse liés à l'achat ou la

cession de valeurs mobilières ainsi que les coûts relatifs à la cotation potentielle des sociétés du portefeuille, les frais et les dépenses facturés par des tiers et engagés dans le cadre de due diligences relatives à la mise en place, le développement, la négociation, la structuration et l'acquisition de sociétés de portefeuille, y compris tout frais de financement, juridique, comptable, de conseil, de consultation et ingénierie et autres services professionnels et techniques en rapport avec ces sociétés de portefeuille (dans la mesure où ces frais ne sont pas remboursés par les sociétés de portefeuille ou par d'autres tiers),

Toutes les dépenses courantes d'administration du Fonds engagées dans le cours normal des opérations (étant le coût de la préparation des états financiers, d'administration et de comptabilité, d'audit, les déclarations et obligations fiscales nécessaires pour les Porteurs de parts ou le Fonds), les frais de gestion de la trésorerie et les frais liés au séquestre.

Tous les frais encourus dans le cadre de la préparation et de la communication des reportings du Fonds, les coûts liés à l'évaluation du portefeuille, notamment toutes les dépenses liées à l'engagement de tout évaluateur indépendant chargé d'examiner les valorisations, les frais d'enregistrement et les frais et dépenses d'assurance,

Les frais relatifs à la liquidation du Fonds, en ce compris les frais et honoraires raisonnables des conseils, les frais qui ne sont pas pris en charge par les entreprises du portefeuille soit directement, soit en remboursement d'avance au Gestionnaire, les impôts et les taxes payées par le Fonds ou retenues à la source, et les frais de séquestre.

Le montant cumulé des autres frais ci-dessus ne peuvent dépasser une limite annuelle équivalente (en hors taxes), à 1% des montants souscrits par les Porteurs de Parts dans le Fonds pendant la Période d'investissement et 0.5% après la Période d'investissement (le « Plafonds »). Le Comité de Surveillance peut lever à l'unanimité le Plafond indiqué ci-dessus et ce, suite à une demande formulée par le Gestionnaire.

- Le Gestionnaire prend en charge ses propres frais de fonctionnement.